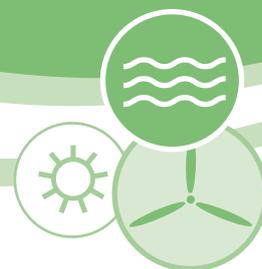


Les Rencontres de
PONTAULT-COMBAULT
7-8 septembre 2006



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.
ACCÈS À L'EAU, À L'ASSAINISSEMENT, À L'ÉNERGIE :
enjeux et pratiques



la Région  **île de France**



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF



Hommage

Les organisateurs et participants des Rencontres de Pontault-Combault ont souhaité dédier ces actes de restitution de nos travaux à notre ami et collègue Henri-Bosco Djenda Tchapnga, professeur à l'École polytechnique de l'Université de Yaoundé, tragiquement disparu dans un accident de la circulation, quelques semaines après avoir partagé avec nous ces moments précieux d'échanges du savoir et des expériences.

Henri-Bosco avait fait le choix de servir son pays, le Cameroun. Il s'était consacré à l'éducation et à l'accompagnement social.

Que son exemple nous inspire et soit pour nous une référence.

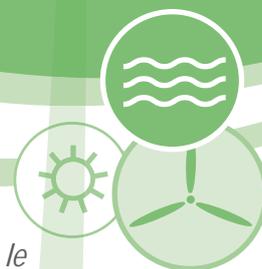
Les organisateurs

Comité de pilotage des Rencontres de Pontault-Combault :

Guillaume Aubourg (pS Eau), Elisabeth Barincou (CG 77), Denis Dangaix (ARENE), Yves Maigne (Fondation Energies pour le Monde), Gérard Sournia (Conseil régional IDF), Jennifer Temime (Conseil régional IDF) - Coordination des actes : Isabelle Célérier
Crédits photos : pS-Eau, Fondation, Arene

Coopération décentralisée et développement durable.

Accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie : enjeux et pratiques



Ce document constitue le compte-rendu des deux journées d'ateliers co-organisées, dans le cadre de l'année de la francophonie, par la Région Île-de-France, l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (Arene) et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (IEPF). Ces Rencontres ont mobilisé des représentants de pays francophones et un certain nombre de praticiens de ces problématiques.

Allocutions d'ouverture

- Jacques Heuclin, Maire de Pontault-Combault
- Jean Calvet, Conseiller général de Seine-et-Marne, délégué à la coopération décentralisée
- Janine Haddad, Vice-présidente de la Région Île-de-France, en charge des Affaires internationales et européennes
- Marie-Pierre Digard, Conseillère régionale, Présidente de l'Arene Île-de-France

La coopération décentralisée

Le rôle du Ministère des Affaires étrangères (MAE) et de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

- Jean-Claude Lévy, Conseiller auprès du Délégué général de la Commission nationale de la Coopération décentralisée, Ministère des Affaires étrangères
- El Habib Benessahraoui, Directeur exécutif de l'Institut de l'Environnement des pays francophones

Accès à l'eau et à l'assainissement

- Les enjeux, Pierre-Marie Grondin, Directeur du Programme Solidarité-eau
- La loi Oudin-Santini
- Études de cas (Mali et Niger)
- Recommandations, par Hélène Lipietz, Conseillère régionale d'Île-de-France

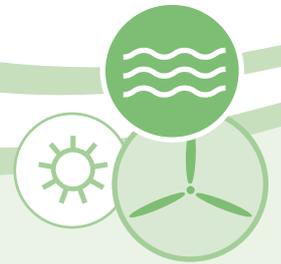
Accès à l'énergie

- Les enjeux, Yves Maigne, Directeur de la Fondation Énergies pour le Monde
- Études de cas (Madagascar et Laos)
- Recommandations par Michel Vampouille, Vice-président en charge de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Éco-région, Conseil régional d'Île-de-France

Clôture

- Vincent Eblé, Président du Conseil général de Seine-et-Marne
- Christian Brodhag, Délégué interministériel pour le Développement durable
- Jean-Félix Bernard, Président de la Commission des Affaires internationales et européennes, Conseil régional d'Île-de-France





COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Nombre de communautés des pays francophones du Sud, singulièrement celles de pays d'Afrique, mais également d'Asie du Sud-Est, de l'Océan Indien et de la Caraïbe voient leur développement lourdement handicapé par l'impossibilité à laquelle elles sont confrontées d'avoir accès, même modestement, à une source d'énergie autre que celle qui s'avère destructrice pour le milieu naturel (coupe de bois en particulier).

Un constat identique peut-être fait sur les contraintes de l'accès à l'eau et à l'assainissement, avec des conséquences encore plus préjudiciables quant à la vie au quotidien et à la santé des populations, mais également pour l'ensemble de leurs activités économiques (agricoles, pastorales, artisanales...). Ces deux domaines, qui constituent par ailleurs des priorités déclinées dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), doivent être l'objet d'attentions particulières et prioritaires. Elles doivent, tout aussi prioritairement, être pérennisées.

Ce qui suppose la prise en compte et l'inclusion, dès l'élaboration des projets, des volets relatifs à la tarification, la maintenance et au renforcement des capacités, et donc la formation des personnes ressources aptes à assurer le suivi des infrastructures.

L'urgence de l'accès à ces besoins fondamentaux n'est pas à démontrer. En revanche, il reste encore à convaincre, notamment les acteurs de la coopération qui sont encore nombreux à ne pas oser s'engager sur ces chantiers, que s'atteler à ce champ d'intervention est riche d'expériences et de réalisations.

Les Rencontres de Pontault-Combault des 7 et 8 septembre

2006 ont pour simple objectif cela. La méthode proposée est simple : une confrontation active, pédagogique et, bien sûr, modeste.

- **Active** car nous pensons que la coopération décentralisée est une dimension pertinente de la réflexion dynamique. Elle permet d'engager le débat entre acteurs du Nord et du Sud, entre bailleurs et opérateurs, entre associations et collectivités, entre politiques et administrés, en recherchant la meilleure synergie possible dans des compétences définies.

- **Pédagogique** car, quelques soient la dimension, l'ampleur, l'engagement de, ou des coopérations, nous avons besoin d'une pose pour réfléchir ensemble autour de cas présentés le plus clairement possible par les protagonistes concernés du Nord et du Sud. Le choix de coopérations engagées au Niger et au Mali pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, de Madagascar et du Laos pour l'accès à l'énergie fait partie de cet exercice soutenu par nos partenaires, le Programme Solidarité Eau et la Fondation Energies pour le Monde.

- **Modeste** car il n'est évidemment pas question de mettre en scène des coopérations estampillées « remarquables » avec des recettes toutes faites et une démarche à suivre. Il n'y a rien à vendre en ce domaine sauf, peut-être l'envie.

Vous avez été nombreux à suivre ces Rencontres de Pontault-Combault et nous vous en remercions. Vous trouverez ci-après, tout ou partie des interventions ainsi que des informations sur les cinq études de cas présentées. En souhaitant que celles-ci aient répondu à vos attentes.



Allocutions d'ouverture



Jean Calvet

Conseiller général de Seine-et-Marne, Délégué à la Culture et à la Coopération décentralisée

« **C**et événement permet à la Seine-et-Marne d'accueillir une manifestation de fond inscrite à l'agenda de l'année internationale de la francophonie.

La réflexion et la politique de solidarité internationale et de coopération décentralisée du Conseil général de Seine-et-Marne sont actuellement en phase de construction, et cette manifestation, ici, avec un tiers de participants seine-et-marnais sur les nombreux inscrits, contribuera à cette réflexion.

Afin de lancer sa nouvelle politique de coopération décentralisée et de solidarité internationale, le Conseil général de Seine-et-Marne a souhaité s'inscrire, dès 2005, dans le cadre des Assises régionales de la solidarité internationale. De très nombreux participants sont venus y débattre sur les objectifs du Millénaire. Cette manifestation sera reconduite, en 2006, le 18 novembre à l'université de Marne-la-Vallée.

Le Conseil général continuera à s'investir largement dans les enjeux fondamentaux que sont le développement durable, la préservation et l'accès à la ressource en eau et aux énergies nouvelles. La Seine-et-Marne réfléchira également à la prise en compte de ces défis dans ses futurs projets de coopération décentralisée et de solidarité internationale. »



“ *Le Conseil général continuera à s'investir largement dans les enjeux fondamentaux que sont le développement durable, la préservation et l'accès à la ressource en eau et aux énergies nouvelles.* ”



Jacques Heuclin
Maire de Pontault-Combault,

est heureux de vous accueillir et de partager avec vous ces deux journées d'échange et de dialogue autour de la Solidarité et de la Coopération décentralisée dans le monde Francophone.

Janine Haddad

Vice-présidente de la Région Île-de-France,
Chargée des Affaires Internationales et Européennes



« Le Président Jean-Paul Huchon que j'ai l'honneur et le plaisir de représenter ici devant vous, a, dans un discours-programme, prononcé à l'occasion de la présentation de L'Atlas Mondial de la Francophonie, développé son ambition de faire de la Francophonie un élément-clé de notre politique de coopération et de solidarité internationale, mais aussi de faire de la Région un acteur et un partenaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Ces deux journées qui nous réunissent aujourd'hui illustrent bien ce double objectif.

Ces rencontres ont été préparées grâce à un véritable partenariat établi :

- avec nos amis du Conseil général de Seine-et-Marne, département de notre Région qui a fait du développement durable une priorité de sa politique internationale ;
- avec l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement des pays francophones opérateurs de l'OIF, basé à Québec ;
- ainsi qu'avec l'Arene, notre Agence régionale de l'environnement, dont je ne peux que me féliciter de l'excellence de nos échanges et de notre collaboration.

Je me dois également de remercier, très chaleureusement, le Programme Solidarité Eau et la Fondation Énergies pour le Monde, dont le professionnalisme et l'expérience sont à souligner. Merci à eux d'avoir organisé, en liaison avec l'IEPF, les Ateliers qui constituent la colonne vertébrale de nos travaux.

Pour une région comme la nôtre qui s'investit en Afrique occidentale, à Madagascar, au Vietnam, dans des régions du monde où l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie constituent autant de défis et d'enjeux majeurs pour les populations locales, nous ne pouvons que nous réjouir de constater la mobilisation de telles Rencontres.

“ *L'accès aux besoins essentiels de base reste encore cruellement d'actualité.* ”

Peut-être avons-nous tendance à oublier que malheureusement encore aujourd'hui, sur une grande partie de la planète, l'accès aux besoins essentiels de base, ceux rappelés dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), reste encore cruellement d'actualité et que, pour des centaines de

milliers de familles, ils restent un constat quotidien et une question de survie.

Tout en vous renouvelant ma satisfaction de vous voir si nombreux, prouvant ainsi votre prise de conscience à l'égard des questions qui nous préoccupent, je formule le vœu que ces Rencontres d'échanges et d'enseignements mutuels, débouchent sur des recommandations fortes, pragmatiques, opérationnelles. Nous pourrions, par exemple, et je sou mets cette suggestion à votre débat, imaginer que les collectivités ici présentes qui le souhaiteraient, s'engagent, sous une forme qui resterait à définir (déclaration, chartre...), à faire de ces sujets des priorités dans leurs projets actuels ou futurs.

Au nom de la Région, je souhaite présenter une telle résolution devant les instances de notre collectivité. Les enseignements et les recommandations issues de nos travaux serviraient de base de réflexion lors du Colloque International que nous organisons le 3 novembre sur le thème de la Francophonie et des Collectivités territoriales, en présence du Président Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie. ».





Marie-Pierre Digard

**Présidente de l'Agence Régionale de l'Environnement
et des Nouvelles Energies Île-de-France**

« **N**ous avons voulu avec le Conseil régional Île-de-France, le Conseil général de Seine et Marne, et l'Institut de l'Environnement des Pays Francophones (IEPF), avec nos amis et complices du Programme Solidarité Eau et de la Fondation Energies pour le Monde, construire un temps d'échanges et de débats sur cette thématique du Développement durable et de la coopération décentralisée .

Cet exercice colle, selon moi, à l'esprit même de l'Arene. Organisme associé à la Région depuis 12 ans, nous contribuons dans la mesure de nos moyens à l'intégration nécessaire des préoccupations environnementales et énergétiques dans toutes nos politiques.

“ *Nous devons inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales.* ”

Mettre à disposition des savoir-faire, pointer des opérations exemplaires selon les critères du développement durable, diffuser des « bonnes pratiques », faire connaître des méthodes et des opérations de référence... Voici la carte d'identité de l'Arene d'Île-de-France. Visites commentées des sites, ateliers,

forums, publications, site internet... voilà nos méthodes d'actions. Ces Rencontres autour de cinq études de cas sur des thématiques porteuses de développement durable témoignent de cet esprit.

Concernant le secteur de la coopération, un secteur transversal par excellence, je ne vous proposerai qu'un seul cliché sous la forme d'un simple regard sur des indicateurs d'existence de notre planète :

La proportion de la population disposant de moins d'1 dollar par jour pour vivre... la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique... la proportion de zones forestières... la superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité... L'énergie consommée (en kilogramme d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut... les émissions de dioxyde de carbone par habitant... La proportion de la population utilisant des combustibles solides... La proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau, à un meilleur système d'assainissement...

Il y a urgence, vous le savez. Nous devons inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales, comme le préconise l'objectif 7 du Millénaire pour le Développement. »

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (in Rapport Brundtland 1987). Ce concept a véritablement émergé avec la déclaration de la Conférence de Rio (Sommet de la Terre 1992) qui visait à réconcilier développement et protection de l'environnement, en reconnaissant aux Etats des pays développés et à ceux des pays en développement des responsabilités communes (mais différenciées) pour protéger les écosystèmes planétaires.

Tendre vers le développement durable, c'est mettre en cohérence

- L'équilibre écologique : préservation des ressources environnementales, des écosystèmes locaux et globaux, de la biodiversité, réduction de l'empreinte écologique ;
- Le progrès social : développement humain, droits, éducation, réduction de la pauvreté et des inégalités, sécurité et inclusion sociales ;
- La viabilité économique : développement économique, création d'emplois, efficacité, intégration des coûts écologiques et sociaux ;
- La diversité culturelle : valorisation des libertés, des identités, des savoirs, des langues, respect du mode et du rythme de développement diversifiés.

QUE SONT LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD) ?

Pour engager le XXI^e siècle sous de bons auspices, les États membres des Nations unies sont convenus de huit objectifs essentiels à atteindre d'ici à 2015.

Ces Objectifs du Millénaire pour le développement, qui vont de la réduction de moitié de l'extrême pauvreté à l'éducation primaire pour tous, en passant par l'arrêt de la propagation du VIH/sida, et ce à l'horizon 2015, constituent un schéma directeur pour l'avènement d'un monde meilleur.

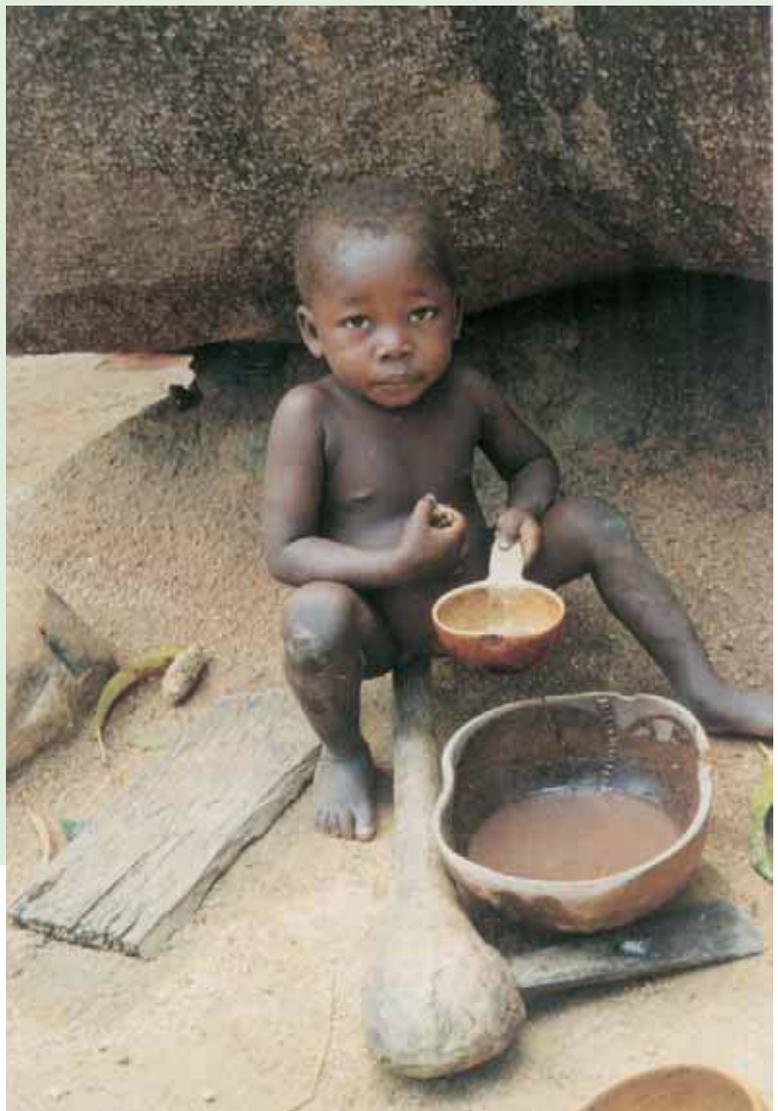
« Nous aurons le temps d'atteindre les objectifs, à l'échelle du monde entier et dans la plupart, sinon la totalité, des pays, mais seulement si nous rompons avec la routine. Cela ne se fera pas en un jour. Le succès exige une action soutenue pendant les 10 années qui nous séparent de l'échéance. Il faut du temps pour former des enseignants, des infirmiers et des ingénieurs, pour construire des routes, des écoles et des hôpitaux, pour créer de petites entreprises et de grandes sociétés qui créent à leur tour des emplois et des revenus. C'est pourquoi nous devons commencer tout de suite. Dans les quelques années qui viennent, nous devons faire mieux que doubler l'aide au développement dans le monde, sinon, il n'y aura pas moyen d'atteindre les objectifs. »

Kofi A. Annan - Secrétaire général des Nations unies

Les objectifs

- 1** Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- 2** Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3** Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes
- 4** Réduire la mortalité infantile
- 5** Améliorer la santé maternelle
- 6** Combattre le VIH/Sida le paludisme et d'autres maladies
- 7** Assurer un environnement durable
- 8** Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Johannesburg 26/08 au 04/09/2002



La coopération décentralisée



Jean-Claude Lévy

Chargé de mission auprès du Délégué pour l'Action des collectivités locales

« Une coopération stratégique globale de l'État »

« La coopération décentralisée devient progressivement le vecteur de coopérations portant sur l'appui institutionnel, l'aide à maîtrise d'ouvrage, la formation initiale et continue, et pouvant aller jusqu'à la recherche scientifique et à la promotion industrielle. Aujourd'hui, avec le rattachement du ministère de la Coopération au ministère des Affaires étrangères (MAE), elle fait partie d'une coopération stratégique globale de l'État.

Lisibilité, réciprocité, valorisation

Dans la plupart des États, il s'agit d'actions visant à un développement intégré, les collectivités cherchant à poursuivre leur action dans la durée.

Les actions d'aujourd'hui deviennent plus professionnelles : elles font non seulement appel aux services techniques des collectivités, mais encore aux consultants et aux bureaux d'étude qui leur sont liés. La coopération décentralisée oblige alors à mettre en cohérence les acteurs/opérateurs, les politiques d'États et les politiques locales.

Les collectivités tendent à travailler en réseaux : on voit maintenant des collectivités d'une même région, ou de régions distinctes, s'associer dans un pays donné pour se concerter et trouver ensemble des solutions aux problèmes posés, et se tourner vers des bailleurs de fonds (notamment l'AFD) dans le cadre bi latéral ou multilatéral.

Elles expriment des formes anciennes et nouvelles de la solidarité. La solidarité n'est plus seulement Nord/Sud, elle est aussi Sud/Nord. Entre le paludisme et la grippe aviaire, des notions désormais incontournables apparaissent : lisibilité, réciprocité, valorisation, diplomatie de proximité.

La coopération décentralisée est en train de changer de nature, c'est le nouveau chantier de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), et l'exigence du développement durable y est pour beaucoup.

Les outils du MAE

D'abord la CNCD, qui vient de faire l'objet d'un nouveau décret afin de la rendre plus opérationnelle. Le site Internet de la CNCD devrait devenir un outil important d'information, de mutualisation, et de mise en cohérence pour la coopération décentralisée.

“ La coopération décentralisée n'est pas le fourre-tout que l'on s'imagine quelquefois. ”

Ensuite, les outils financiers : un cadre nouveau et plus simple de contractualisation, sur des priorités thématiques larges mais significatives, des thématiques les plus complémentaires possibles avec l'action des collectivités.

La loi Oudin permet désormais aux collectivités territoriales de prélever un centime additionnel sur le prix de l'eau pour financer la coopération décentralisée dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : c'est un financement innovant pour mobiliser chaque année des millions d'euros en faveur de l'accès à l'eau des populations les plus démunies.

Enfin, l'amendement Thiollière donne une base légale aux actions extérieures des collectivités ».

Le titre IV de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République reconnaît juridiquement le droit aux collectivités locales françaises et leurs groupements de « conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ».

Ce texte permet aux collectivités territoriales de conduire des actions de coopération décentralisée sur leur budget général, mais pas sur leur budget annexe « eau et assainissement » (voir loi Oudin-Santini).

Mode d'action

Soit la collectivité locale a son propre terrain de coopération :

- en gestion directe des opérations ;
- en partenariat avec des ONG ou autres partenaires.

Soit l'acteur de coopération décentralisée met en place un « guichet d'appui » à l'attention des acteurs de la solidarité internationale de son territoire.

Des qualités reconnues

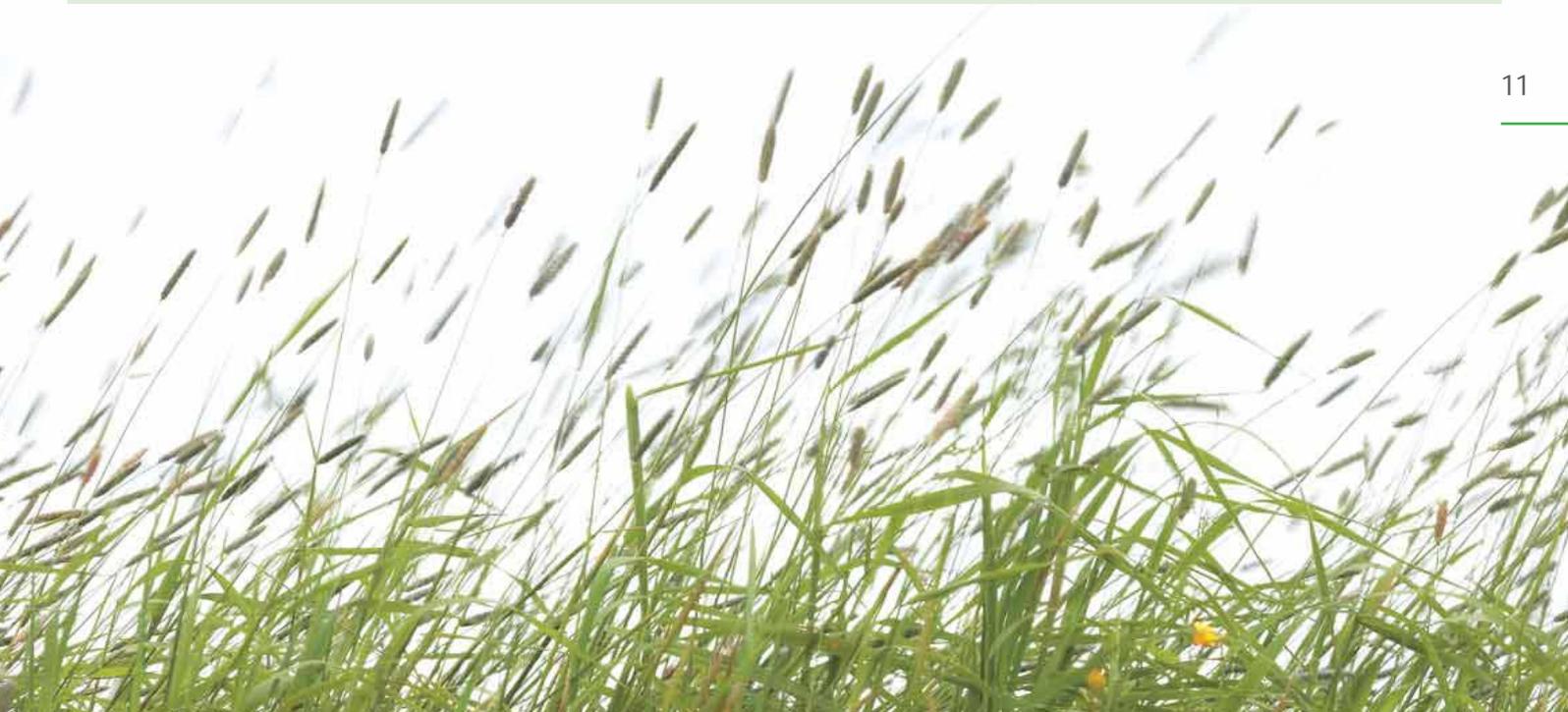
Une coopération directe entre acteurs locaux ;

En phase sur les enjeux liés à la décentralisation (elle reconnaît le caractère sous-souverain des collectivités locales du Sud et leur responsabilité dans la mise en œuvre des services publics locaux) ;

Qui permet de renforcer les solidarités entre usagers du Nord et du Sud, et de sensibiliser les citoyens en France à la problématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les PED ;

Avec effet de levier sur la mobilisation d'autres financements.

“ *Le volume financier mobilisé par la Coopération décentralisée est aujourd'hui estimé à 50 millions € (sur un total d'environ 2 milliards € pour l'aide bilatérale).* ”





El Habib Benessahraoui

Directeur exécutif de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

« Les actions de la Francophonie en matière de gestion des ressources naturelles et de l'accès à l'énergie »

« Il s'agit ici de traiter de la même thématique que notre dixième Sommet, au cours duquel nos chefs d'État et de gouvernement ont confirmé leur engagement ferme pour asseoir les bases du développement durable. Cet engagement s'est solennellement traduit par l'adoption, pour la première fois, d'un cadre stratégique décennal ouvrant la voie à une véritable rénovation de la coopération multilatérale francophone, centré sur l'intégration et l'implication de toutes les forces, et sur une solidarité accrue.

“ *L'atelier qui nous réunit aujourd'hui se tient sous le signe de « Francophonie et développement durable.* ”

L'eau et l'énergie ont été reconnues par l'ensemble de la Communauté internationale à Johannesburg comme deux éléments clés pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement et pour réduire la pauvreté. Une condition incontournable du développement durable, tant dans ses objectifs économiques que sociaux et environnementaux.

La Francophonie, et notamment son organe subsidiaire l'IEPF, y contribuent modestement mais avec constance et détermination.

Solidarité, concertation, écoute

La Francophonie, qui a l'avantage de regrouper toutes les composantes représentatives de la communauté internationale, fonde son action sur la solidarité, la concertation, l'écoute et la compréhension de l'autre. L'IEPF a mené pendant la décennie écoulée une action multiforme, dont on peut évoquer trois des principales composantes : les concertations francophones, la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement, et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des conventions issues de Rio (voir encadré).

Formation et information

Dans le domaine de l'énergie, l'action de l'IEPF vise à appuyer la mise en place de conditions réglementaires et institutionnelles de nature à améliorer l'accès à des services énergétiques durables, notamment grâce à un cours de formation en politique d'énergie en Afrique l'Ouest qui sera élargi à l'Afrique Centrale.



Ce travail de formation est mené parallèlement à la mise en place d'un projet de formation-action autour de l'édification de systèmes d'informations énergétiques, conduit dans 3 pays avec l'appui de la Commission européenne.

Je voudrais, par ailleurs, attirer votre attention sur une action dénommée « ville-énergie », menée avec un certain succès à Bamako et actuellement en cours à Ho Chi Min Ville, qui vise la création et la consolidation d'une fonction de responsable de l'énergie au sein des municipalités.

S'agissant de l'accès à l'eau, la Francophonie, après avoir mené des actions de formation couplées avec des opérations pilotes de terrain, limite désormais son intervention à l'information, notamment à travers l'animation du site « eau » sur Média-terre.

La volonté de la Région Île-de-France, mais aussi d'autres acteurs territoriaux, de mieux conduire leur coopération décentralisée autour de ces questions vitales que sont l'accès à l'eau et à l'énergie constitue un signal fort, pour notre espace et notre communauté.

Cette volonté est l'expression concrète de cette valeur fondamentale qui nous réunit : la solidarité, solidarité entre le Nord et le Sud, solidarité entre les riches et les démunis, solidarité entre les générations, cet autre fondement du développement durable.»

“ L’objectif essentiel de ces ateliers est de permettre, à travers des études de cas, un partage d’information et d’expérience, sur les besoins, les réponses apportées, les réussites et les échecs, dans les domaines concernés (assainissement, accès à l’eau et à l’énergie), tant au niveau des collectivités locales, des coopérations décentralisées, des coopérations bilatérales, que des coopérations multilatérales. ”

TROIS COMPOSANTES D’ACTION

La démarche de concertations francophones est créditée d’une centaine d’actions touchant à la fois les négociations sur le climat, la désertification, la biodiversité, les forêts et le développement durable, et ayant pour finalité d’informer et de mieux préparer les négociateurs francophones, et d’assurer une présence active de ces derniers.

La maîtrise des outils de gestion de l’environnement pour le développement (MOGED), a pour ambition de développer, dans les pays membres, la maîtrise de tels outils afin d’intégrer l’environnement dans les projets, programmes et politiques de développement dès leur conception.

Ce travail de renforcement s’enrichit aussi de la mobilisation de l’expertise pour l’élaboration d’avis et d’analyse prospective sur des questions émergentes ou stratégiques (diversité culturelle et développement durable, modes de production et de consommation durables, énergie durable et développement des énergies renouvelables), et d’une large diffusion de l’information, notamment à travers Médiaterre, le système mondial d’information francophone pour le développement durable (www.mediaterre.org).

Troisième composante principale, le renforcement des capacités à l’appui de la mise en œuvre des conventions issues de Rio (biodiversité, climat, désertification), afin de renforcer la maîtrise de ces instruments dont les pays ont besoin pour tenir leurs engagements internationaux.



Accès à l'eau et à l'assainissement



Pierre-Marie Grondin

Directeur du programme Solidarité-Eau (pS-Eau)

LES ENJEUX

Un défi à relever

1 milliard d'habitants sans accès à l'eau potable ;
2,6 milliards sans accès à l'assainissement.

Pour atteindre « seulement » les OMD, il faut desservir :

1,6 milliard de personnes pour l'eau potable,
et **2 milliards** pour l'assainissement d'ici **2015**.

Pour relever ce défi

Sont mobilisés les **États concernés**, les **acteurs locaux** (collectivités locales, société civile, acteurs privés locaux,...) et les **populations** ;

Avec l'appui, non seulement des **partenaires financiers bi et multilatéraux**

(Aide publique au développement, ADP), mais aussi

des **acteurs de la coopération décentralisée** et **non gouvernementale des pays développés**.

Une nouvelle répartition des rôles entre les acteurs

Recentrage de l'État sur ses **fonctions régaliennes** et un **désengagement** des **fonctions opérationnelles** ;

Transfert de compétences de maîtrise d'ouvrage aux **collectivités territoriales** ;

Plus grande **implication des usagers**, notamment dans le paiement des coûts récurrents et l'organisation de la gestion ;

Exécution des prestations de service liées à la réalisation et à l'exploitation des systèmes d'approvisionnement en eau par le **secteur privé**.

LA LOI OUDIN-SANTINI : UN NOUVEL OUTIL, UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE ET SOLIDAIRE

2 articles

Article 1er :

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1% des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements. Et ce dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. »

Article 2 :

« Dans le respect des engagements internationaux de la France et dans le cadre de conventions soumises à l'avis du comité de bassin, l'agence peut mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1% de ses ressources, le cas échéant et suivant les règles statutaires en vigueur pour chaque catégorie de personnels, avec le concours de ses agents. »

Ce que permet la loi

Pour les collectivités locales : mobiliser, outre leur budget général, des moyens sur leur budget annexe « eau et assainissement » (relation entre consommation et solidarité).

Pour les syndicats intercommunaux et les agences de l'eau : re-légaliser des pratiques déjà anciennes.

Et donc un accroissement des moyens décentralisés mobilisables pour des actions locales dans les PED, et un effet d'encouragement pour de nouvelles collectivités.

Quelques exemples de financements mobilisés dans le cadre de la loi Oudin-Santini :

Ville de Paris (Eau solidaire) : 1 M €
Communauté urbaine de Lyon : 0,4 M €
Communauté urbaine de Nantes : 0,3 M €
SEDIF : 1M €

Agences de l'eau Seine Normandie:

- AESN : 1 M €
- AE Loire Bretagne : 0,6 M €
- AE Artois Picardie : 0,3 M €
- AE Rhin Meuse : 0,3 M €

De nombreuses villes, communauté de commune ou syndicats mobilisent chacun 35 000 €.

Un potentiel de 100 millions €.



Améliorer le service d'assainissement urbain au Sahel : Programme d'intervention pluriannuelle dans le cadre du jumelage Communauté d'agglomération Évry-Centre-Essonne Kayes



Contexte

Chef lieu de la première région du Mali, la ville de Kayes compte une population d'environ 100 000 habitants répartis sur 7 quartiers. Depuis 1990, un jumelage coopération est engagé avec la Communauté d'agglomération d'Évry-Centre-Essonne, notamment sur les problématiques de gestion urbaine et d'appui à l'organisation des services techniques assurés par la municipalité malienne.

Étapes de réalisation/1ère phase

Dès le départ, l'assainissement est considéré comme un axe prioritaire de notre coopération avec la ville de Kayes. Entre 1990 et 2000, de nombreuses actions vont ainsi être menées, comme :

La mise en place d'un système de collecte des ordures ménagères avec la création de GIE dans les quartiers ;

Le renforcement des services municipaux en matériel de collecte des ordures ménagères ;

La réalisation de puisards au sein des concessions ;

La réhabilitation et construction de collecteurs et de caniveaux pour l'assainissement des eaux pluviales ;

Et de nombreuses actions de sensibilisation et de formation.

Bilan

Ces appuis ont été porteurs de résultats importants dans l'amélioration des conditions de vie des populations de Kayes (qui reste un des objectifs essentiels de notre action) au moment où ces différents projets ont été mis en place. Ils sont apparus beaucoup moins performants dans la durée, et malgré la mise en œuvre de ces nombreux projets, la ville de Kayes connaît encore actuellement des problèmes d'assainissement.

Quelles informations en tirer ?

- Une difficile appropriation des projets par les bénéficiaires ;
- Une trop grande visibilité de notre coopération comme acteur des actions engagées sur la ville au détriment de notre partenaire ;
- Une approche peut-être trop spécifique, soit avec les populations, soit avec la commune, sans une véritable recherche de lien entre ces deux entités ;

- Des compétences techniques des opérateurs locaux limitées ;
- Une mauvaise approche relative à la pérennité des ouvrages et/ou des systèmes mis en place qui renvoie à une problématique plus précise de l'entretien ;
- Un manque général d'organisation pour un suivi des projets mis en place.

Les projets n'étaient pas à remettre en cause (nous avons toujours cherché à mettre en place des solutions simples et efficaces), mais plutôt la méthode employée dans leur mise en œuvre.

2e phase

En 2003, nous avons donc défini une nouvelle stratégie de coopération décentralisée, destinée à renforcer les liens entre la commune et ses populations, et reposant sur deux axes principaux :

Renforcer les compétences de la collectivité dans son rôle de services aux populations et de développement de la ville ;

Appuyer la commune dans la définition et la mise en œuvre d'une démarche de programmation concertée du développement de la ville.

L'assainissement reste un projet prioritaire de notre action de coopération, mais il s'inscrit dans une démarche nouvelle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale s'appuyant sur :

Le renforcement des services municipaux, et plus particulièrement des services techniques de la ville (appui au recrutement d'un directeur, mise à disposition d'un ingénieur expatrié volontaire du progrès, formation du personnel, appui dans l'organisation du service...) ;

La mise en place sur les quartiers de structure de concertation (les Comités de développement des quartiers, CDQ) regroupant des représentants de la population ;

Et la définition d'un nouveau système de financement local.

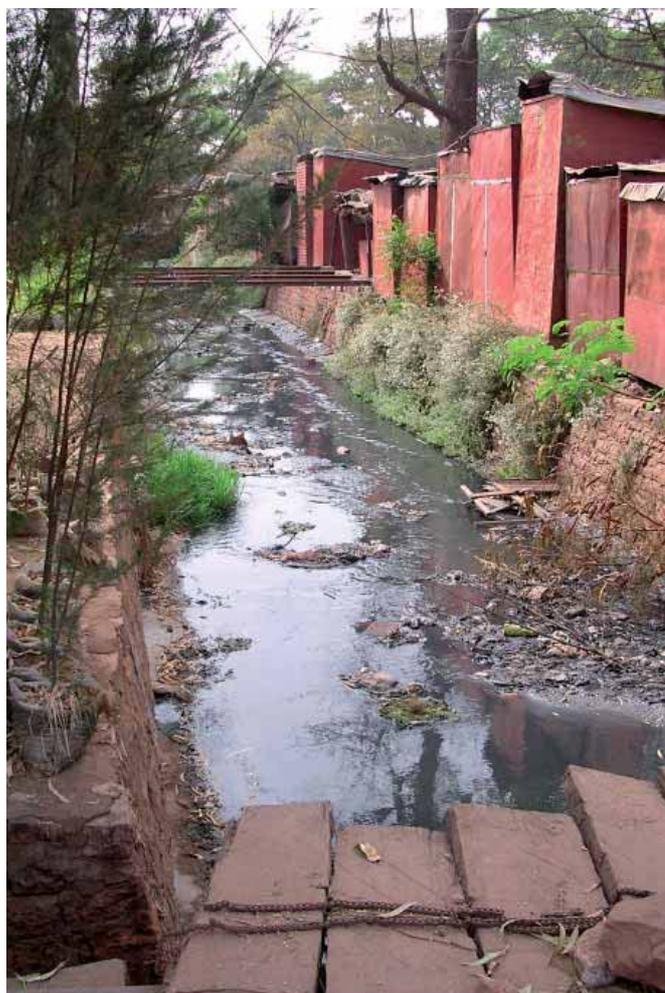
Actions

Plusieurs actions pilotes (aires de lavage, maîtrise des eaux pluviales) ont ainsi été conduites en matière d'eaux usées domestiques dont la gestion apparaissait préoccupante : à peine un tiers des habitations étant équipé d'ouvrages d'assainissement individuel en état, les écoulements d'eaux usées dans les

rues transformaient les caniveaux de drainage en égouts à ciel ouvert. Un constat qui a débouché en 2004 sur l'élaboration d'un programme d'interventions ayant comme priorité la gestion des eaux usées.

Afin d'assurer un minimum de collecte et d'épuration des eaux ménagères, la construction et la réhabilitation de 627 puisards a, par ailleurs, été engagée en 2006 sur l'ensemble des quartiers. La réalisation, confiée à des artisans locaux formés par les techniciens municipaux, s'accompagne d'actions d'information et de sensibilisation ayant pour but de modifier les comportements des habitants.

Ces différentes actions ont permis à la commune et aux populations des quartiers de travailler ensemble à la définition des priorités de leur quartier et ce, particulièrement dans le domaine de l'assainissement qui reste majoritairement l'attente prioritaire des populations.



Perspectives

La faisabilité d'un projet pilote de réseau d'assainissement semi-collectif du quartier Kayes-Ndi est désormais à l'étude. Ce nouveau projet mobilise de nouveaux partenaires français (la société des eaux de l'Essonne et l'association Aquassistance) et le nouveau mécanisme de financement ouvert par l'adoption en 2005 de la Loi Oudin-Santini. Le conseil de la Communauté d'agglomération a, en effet, décidé d'engager 36 000 euros de ses recettes « eaux et assainissement » à ce projet.

L'assainissement n'est pas un « simple » problème technique, mais demande la mise en place d'une dynamique globale allant de la conception à l'entretien régulier des ouvrages réalisés, et nécessitant la mobilisation de nombreux acteurs. Nous essayons d'y participer avec pour le moment des résultats encourageants.

Un projet défini conjointement

La construction de puisards, un projet conçu par les services techniques municipaux en relation avec les Comités de développement de quartiers (CDO), et financé par le Fonds social de développement. L'ensemble des différentes procédures relatives à sa mise en œuvre (DAO, CCT, choix des entrepreneurs, etc.) a été mené par la commune, en présence des représentants des quartiers concernés.

Les comités de développement de quartier sont responsabilisés dans la sensibilisation des populations concernées mais aussi dans le suivi des travaux.

Un système de redevance mensuel, géré par les CDO, a été mis en place pour l'entretien des puisards qui sera confié à des opérateurs locaux.

Enfin, c'est la commune qui paiera directement les différents entrepreneurs, sur la base des décomptes réalisés par ses services. Nous avons en effet décidé avec la commune de Kayes la création d'un compte annexe dont le maire est le seul ordonnateur, et le Trésor public le gestionnaire. C'est par ce compte que transite l'ensemble du financement nécessaire à ce projet. C'est aussi par ce compte qu'une partie de notre soutien financier transite pour participer à d'autres projets.

La collectivité est donc responsable de l'ensemble de la démarche (de la conception au financement), et les populations, associées dès le démarrage de l'action par le biais des CDO, travaillent directement avec la collectivité pour la réalisation d'un projet qu'elles jugent prioritaire. Elles sont aussi responsabilisées dans la pérennité des ouvrages.

Notre rôle est un rôle d'appui sur l'ensemble de la démarche.

Pascal Denis

Vice-président du Sivoa, adjoint au Maire d'Athis-Mons



Appui à la gestion de l'eau en zone rurale au Niger Programmes mobilisateurs du Syndicat de la vallée de l'Orge-Aval (Sivoa)

Contexte

Au Niger, l'accès à l'eau potable est particulièrement problématique. La nappe aquifère est profonde et les points d'eau sont rares. Les populations sont dispersées et peuvent difficilement être approvisionnées en eau potable par des réseaux collectifs.

Les populations ont besoin d'eau pour de multiples usages (eau potable, bétail). Il leur est donc nécessaire de disposer rapidement de gros volumes d'eau. Le puits cimenté, ouvrage rustique qui demande peu d'entretien apparaît comme une solution adaptée, mais pas sans inconvénients, notamment le risque de contamination de la ressource lors du puisage de recouvrement des coûts d'entretien.

Le Sivoa au Niger

Le Sivoa, qui regroupe 32 communes, soit une population de 370 000 habitants a pour mission de gérer la rivière Orge dans sa partie aval, tant pour la lutte contre les inondations que pour la préservation du milieu naturel. Depuis 1997, en mobilisant 34 000 € en investissement par an (0,15 cent. d'euro / m³) et par la mise à disposition d'un ingénieur à hauteur de 20% de son temps, le Sivoa développe des actions en matière de gestion de la ressource en eau au Niger.

1ère Phase : 1997-2003

De 1997 à 2002, le Sivoa est intervenu aux côtés de la sous-préfecture de Ouallam et des populations locales dans la construction et l'appui à la gestion de puits modernes, avec l'appui d'une entreprise locale et de l'AFVP.

Les 34 000€ du Sivoa ont permis de mobiliser 30 000€ du ministère des Affaires étrangères.

Bilan

26 puits cimentés avec système d'exhaure rustique (pas de pompe) ont ainsi été construits au bénéfice de 13 000 habitants.

Outre la création d'un débat sur le développement, la mise en place de comités de gestion a permis de responsabiliser la population, le suivi pluriannuel étant assuré par l'usage d'un SIG.

Les enseignements tirés de cette première expérience ont

permis de poursuivre cet engagement du Sivoa auprès des acteurs du Département de Ouallam, à travers la mise en place d'un ambitieux Programme éducatif et opérationnel de développement durable (PEODD) qui fédère de nouveaux partenaires.

2e phase : 2004-2008

Depuis fin 2003 avec le concours du groupement AFVP / Eau Vive, le Sivoa accompagne la commune de Bitinkodji dans la lutte contre l'érosion et l'éducation environnementale. Le projet a pris un nouvel élan en France avec l'intégration d'un syndicat d'eau potable (SIERH) de la commune d'Itteville et l'appui du Conseil général de l'Essonne. Les 50 000 € des collectivités permettent ainsi de mobiliser 50 000 € du Ministère des Affaires étrangères. De multiples actions (réhabilitation de forages et mini-AEP, construction de puits maraichers et d'ouvrages de lutte antiérosive, éducation de base et environnementale, appui à la décentralisation) sont programmées et réalisées, en associant les collectivités franciliennes partenaires qui interviennent dans des domaines de compétences complémentaires.

Objectifs et actions 2004-2006

- Contribuer à un développement local durable en agissant sur ses principaux facteurs limitants que sont :
 - L'érosion des sols et la perte de terres cultivables ;
 - Le déficit d'accès à l'eau ;
 - Le faible taux d'alphabétisation ;
 - L'inexpérience et l'absence de ressources des collectivités locales.
- Grâce à différentes actions :
 - Techniques de conservation des eaux et des sols (Sivoa) ;
 - Éducation à l'environnement des femmes et des scolaires (Sivoa) ;
 - Construction d'une digue (Sivoa) ;
 - Réhabilitation de forage et mini AEP (SIERH) ;
 - Puits maraichers (SIERH) ;
 - Éducation de base (Itteville) ;
 - Appui à la décentralisation (Itteville).

Bilan à mi-parcours

- Lutte contre l'érosion et éducation à l'environnement (Sivoa)

815 ha traités avec des mesures anti-érosives
 APS de la digue terminé
 65 élèves bénéficient d'actions d'éducation à l'environnement
 185 femmes utilisent des foyers améliorés.

- Accès à l'eau (SIERH)

3 forages d'eau potable sont réhabilités
 APS pour une mini AEP terminé
 Les producteurs maraîchers bénéficient de 11 puisards.

- Appui à l'éducation de base

3 écoles d'Itteville et de Bitinkodji correspondent
 1 classe supplémentaire est construite et un moulin à mil dégage des recettes pour l'association de parents d'élèves.

- Appui à la décentralisation

Participation des élus et des fonctionnaires à 2 formations
 Mise en place d'une banque céréalière communale.

Partenaires

Ville et services techniques de Kayes
 Les comités de quartier et les populations
 Service régional de l'hygiène et de l'assainissement
 Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne
 Ministère des Affaires étrangères (ambassade de France à Bamako)
 Association française des volontaires du Progrès (AFVP)
 Aquassistance
 Société des Eaux de l'Essonne

Financements

Des financements publics ont été mobilisés à hauteur de 186 665 € au Mali (56 157,26 Ville de Kayes et population) et 130 508 € via le FSD de l'Ambassade de France) et en France.

ORIENTATIONS SUITE AU VOTE DE LA LOI OUDIN-SANTINI

Augmentation du budget de la coopération, avec :

Mise en application du principe de subsidiarité :

- Mobilisation du budget rivière pour la lutte contre l'érosion,
- Mobilisation du budget assainissement pour l'amélioration de l'accès à l'assainissement.

Mise en application du principe d'additionnalité :

- Mise à disposition d'un ingénieur à mi-temps,
- Intervention en appui à des communes du Syndicat ayant un jumelage coopération, et implication des habitants de la vallée.

Le Programme éducatif et opérationnel de développement durable (PEODD)

Amadou Moctar, Eau Vive Niger





RECOMMANDATIONS



Hélène Lipietz,
Conseillère régionale d'Île-de-France
rapporteur de l'atelier

L'atelier « Eau et Assainissement » a rassemblé une soixantaine de participants et permis un très large échange de vues entre représentants de collectivités territoriales de divers niveaux : région, département, communautés de communes, communes, syndicats intercommunaux, ainsi que des représentants du monde associatif, des administrations d'institutions et de centres de recherches, d'ONG des pays du Sud (Afrique subsaharienne principalement) et de l'IEPF.

DEUX ÉTUDES DE CAS D'INTERVENTION

Le partenariat entre la communauté d'agglomération d'Évry-Centre-Essonne et la ville de Kayes (Mali) autour de projets d'assainissement urbains.

Le partenariat multi-acteurs autour de la gestion globale de l'eau initié entre le Syndicat de la vallée de l'Orge (Sivoa) et des communautés rurales en zone rurale au Niger.

Des points communs relevés

- Des coopérations inscrites dans la durée ;
- Mobilisant des acteurs aux compétences variées et complémentaires ;
- Des projets concrets pluriannuels ;
- Une conduite des projets souple qui s'adapte aux évolutions du contexte local ;
- S'appuyant sur les demandes et besoins locaux exprimés par les populations organisées et les élus locaux.

Recommandations d'ordre général

L'eau, l'assainissement et l'énergie sont reconnus comme des besoins essentiels de la population : les collectivités territoriales, tant celles du Nord que celles du Sud, doivent en faire une priorité première et incontournable de leurs actions pour les collectivités du Nord, et de leur engagement au profit de leur population pour celles du Sud.

L'eau et l'assainissement doivent être un élément d'un ensemble prenant en compte les facteurs humains comme éléments d'implication de la prise de décision et du suivi de la mise en œuvre de l'action : ces facteurs humains étant la consultation et la participation des populations et du niveau administratif adéquat, et l'information la plus large possible, sous forme de sensibilisation et d'éducation environnementale dans les écoles.

Doivent également être pris en compte les facteurs d'accompagnement que l'on peut regrouper sous le nom d'ingénierie sociale ou mesures d'accompagnement : formation des techniciens, gestionnaires et élus chargés de la mise en œuvre et de la maintenance des infrastructures, et exploitation des services eau et assainissement.

Interrogation commune

Les cas exposés et les débats qui ont suivi ont bien montré la nécessité de s'interroger sur les expériences passées (projets innovants, recherche appliquée) ou en cours, afin de tenir compte des différents niveaux d'intervention et d'intégration de l'ensemble des acteurs : à cet effet, mettre en consultation des bases de données d'information constitue une nécessité.

Il est nécessaire...

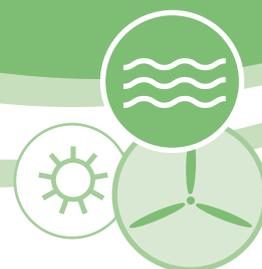
Les collectivités territoriales, régions, départements et agences de l'eau, sont invités à imaginer un cadre d'échange et de concertation sur les projets qui leur sont soumis et les mécanismes de financement pour leur donner une plus grande lisibilité.

Renforcer la diffusion de l'information sur l'existence de ces nouveaux mécanismes de financements solidaires, et diffuser l'application dans la réalité à travers des projets réalisés en direction des élus et du grand public, et ainsi un retour sur les projets type Oudin-Santini.

Dans un souci de constitution de véritables bases de données au profit de l'administration de Sud, les acteurs du Nord, collectivités et ONG, sont vivement invités à remettre à l'administration compétente nationale les informations et les résultats de leurs actions sur le terrain.

Enfin, le Conseil général de Seine-et-Marne et l'Arene sont fortement invités à poursuivre l'action entreprise et à la traduire effectivement dans les faits, en faisant des propositions d'action autour de la création d'un comité de concertation et de suivi.





LES ENJEUX

Yves Maigne

Directeur de la Fondation Énergies pour le Monde

Un secteur en forte évolution

Dans les **pays en développement**, le secteur de **l'énergie électrique** a vécu de **fortes évolutions** :

Avant leur indépendance, des **sociétés privées produisaient et distribuaient l'électricité** ;

Au lendemain de l'indépendance, elles ont été remplacées par des **sociétés publiques**, les **Sociétés africaines d'électricité** ;

À partir des années **1990**, le cadre institutionnel a été réaménagé pour introduire des **producteurs indépendants**, la **délégation de gestion**, et la **mise en concession privée**.

Les contraintes en milieu rural

Différentes contraintes n'ont pas permis l'électrification du milieu rural :

Les coûts de production sont élevés, compte tenu des dimensions étroites des marchés nationaux ;

Le faible taux d'interconnexion ne permet pas d'utiliser les ressources énergétiques les plus avantageuses ;

Une situation financière des sociétés d'électricité difficile, en raison de carences de gestion et d'exploitation (entretien, politique tarifaire, difficultés de recouvrement).

Les États mettent en place des Agences nationales d'électrification rurale pour organiser l'accès aux services de l'électricité, avec :

- Une électrification basée sur l'analyse de la demande et le choix de l'option de moindre coût global pour assurer la pérennité ;
- Une implication des acteurs du développement rural et des collectivités locales et territoriales ;
- Une adaptation des modalités selon les contextes locaux (implication d'opérateurs privés ou incitations d'initiatives locales).

Une des priorités du développement durable

L'accès à l'énergie est l'une des priorités formulées à l'issue du Sommet pour le développement durable de Johannesburg (août 2002). Il participe à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement en :

- Contribuant à l'accès à l'eau potable, aux soins et à l'éducation de qualité ;
- Améliorant le cadre de vie (réduction des pollutions, sécurité, information) ;
- Contribuant au développement économique local (irrigation, petit artisanat, motorisation de faible puissance).

Les programmes de coopération décentralisée dans le domaine de l'énergie doivent donc à la fois viser la pérennité financière et technique des infrastructures, et le respect de l'environnement, mais aussi s'informer sur les modalités recommandées, les acteurs nationaux et locaux, et les compétences disponibles.

Yves Maigne

Directeur de la Fondation Énergies pour le Monde

MADAGASCAR



Électrification de centres de santé Madagascar (1996-2005)

Contexte

Si l'électricité permet en ville de disposer d'éclairage de qualité et de systèmes réfrigérés pour conserver les vaccins, ce n'est pas le cas en milieu rural.

Avec un gasoil au coût élevé en raison des contraintes de transport et faute d'alternatives à l'extension du réseau électrique, le taux d'électrification rurale est ainsi inférieur à 5 %.

Compte tenu de l'absence d'éclairage et de froid, mais aussi de la faible motivation du personnel, les services de santé sont également largement déficients.

Quant à la population, elle ne dispose d'aucune information sur la santé et l'hygiène, et d'aucune culture de l'entretien ou de la maintenance.

Origine du projet

Afin d'accroître et d'améliorer le programme de soins des centres de santé ruraux grâce à l'installation de systèmes solaires, l'association SAF FJKM, une ONG malgache intervenant dans le domaine de la santé, a sollicité l'aide de la région Languedoc-Roussillon, très active (avec la délégation locale d'EdF) dans le domaine du développement durable. La réalisation du projet et la recherche de cofinancements ont été confiées à la Fondation Énergies pour le monde (déjà présente à Madagascar).

Une démarche dans laquelle s'est par la suite inscrit le ministère malgache de la Santé.

Actions

37 centres de santé ont été équipés de systèmes solaires pour l'éclairage d'ambiance et focalisé, la réfrigération, la radio et la vidéo, installés par un opérateur local.

La mise en service de ces systèmes a permis d'obtenir un éclairage de qualité pour les accouchements nocturnes et les urgences, de relayer en milieu rural les campagnes de vaccination grâce à l'utilisation de conservateurs, mais aussi d'améliorer les conditions de vie du personnel médical qui préfère souvent regagner la ville.

Afin d'assurer la pérennité des systèmes solaires, la Fondation a également dispensé à l'équipe de techniciens du SAF FJKM

une formation sur l'entretien, la maintenance, la réparation et le remplacement des pièces en fin de vie, et mis en place un schéma d'exploitation. Un service de maintenance est ainsi opérationnel sur l'ensemble des sites.

La vente de médicaments permet par ailleurs d'assurer l'approvisionnement du fonds d'entretien pour un montant équivalent aux dépenses de piles et de pétrole lampant effectuées avant l'installation du système.

Encore balbutiant pour les 25 centres de santé publics, le mécanisme de paiement du service est opérationnel dans les 12 sites placés sous la responsabilité de SAF FJKM.

Bilan

Une action qui permet ainsi d'offrir un accès durable à des soins médicaux de meilleure qualité pour une population d'environ 200 000 personnes, de sensibiliser à l'utilisation des ressources énergétiques locales, et de renforcer les compétences du secteur privé et public.

Difficultés rencontrées

- Les délais d'intervention et les compétences de l'opérateur local à superviser ;
- La rotation des interlocuteurs et les « silences » du ministère de la Santé ;
- Les contraintes de l'Unicef ;
- La situation politique.

Perspectives

Le ministère de la Santé a par la suite lancé un important programme d'électrification d'une centaine de centres de santé sur financements de la Banque mondiale, tandis que le SAF FJKM et la Fondation pourraient poursuivre leur collaboration pour mettre en place des pompes solaires permettant l'irrigation de cultures ou l'alimentation en eau potable dans plusieurs villages. Une extension de l'électrification à d'autres usages (domestique, social, économique), dans une dynamique d'aménagement du territoire, de viabilité financière, et de respect de l'environnement.

Partenaires

- En France :
Le Conseil régional Languedoc-Roussillon
La Délégation EdF en Languedoc-Roussillon
La Fondation Énergies pour le Monde

- À Madagascar :
La Province de Fianarantsoa
L'association SAF FJKM
L'association Raoul Follereau
Le Ministère de la Santé
L'Unicef

M. Harifidy Ramilison,
Chef de la Région Anosy

MADAGASCAR



Située à l'extrême Sud-ouest de Madagascar, la Région Anosy est très pauvre et peu équipée en infrastructures. L'accès à l'énergie est quasiment nul en milieu rural. La crise pétrolière et les fréquentes coupures d'électricité ont poussé les acteurs nationaux et régionaux à réfléchir très sérieusement au problème de l'accès à l'énergie. Il s'agit là d'un élément transversal essentiel au développement économique et social. Il y a eu des efforts louables de la part du Ministère de l'Énergie et des Mines pour essayer d'électrifier la région : sur 62 communes, 7 en ont partiellement bénéficié. C'est déjà encourageant mais c'est très peu. Or les besoins en électricité se font sentir aussi bien dans les centres de santé et les établissements scolaires que dans le domaine de la transformation et de la conservation des produits agricoles et piscicoles.

Actuellement, seul le solaire est ponctuellement utilisé dans la région. Pourtant le potentiel de développement des énergies renouvelables est immense, non seulement dans le solaire mais aussi dans l'hydraulique, l'éolien et la biomasse, car nous sommes dans une zone à la fois montagneuse et côtière.

Cependant, le développement de l'électrification rurale se heurte à plusieurs blocages. Le premier est financier. En effet, l'investissement dans l'éolien ou le solaire est élevé. L'aspect institutionnel a également représenté un frein. Nous sommes dans une période transitoire de décentralisation : ainsi, les ré-

Budgets engagés (sur 9 ans)

Investissement (apports externes) :

Budget global : 800 k€ dont 180 k€ de la région.

Les cofinancements (77% du total) ont été levés par la Fondation : Ademe, EDF, Caisse des Dépôts et Consignations, Ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Économie et des Finances, Commission européenne.

Exploitation et renouvellement (pris en charge localement) :

480 € par an/site

Accès à l'électricité en milieu rural (Madagascar)

gions n'ont été mises en place qu'il y a deux ans pour coordonner le développement socio-économique. Auparavant, les zones d'investissement prioritaires étaient les zones urbaines. Désormais, chaque région se soucie de viabiliser son territoire. Enfin, le blocage est aussi technique : pour valoriser les ressources, il faut un accès au savoir-faire.

Avec la Fondation Énergies pour le Monde, nous travaillons sur une planification d'accès aux services de l'électricité en milieu rural en identifiant des zones prioritaires d'intervention, là où l'électrification sera viable. Pour Anosy, une dizaine de communes ont été sélectionnées. Appuyé par le bureau d'étude Mihiratra, nous avons mené des enquêtes socio-économiques auprès des habitants ainsi que des études techniques pour identifier quelles énergies renouvelables seraient les plus adaptées. »

Après ce travail de planification, la région a pour devoir de trouver des financements afin de mettre en œuvre les études qui sont réalisées dans le cadre de notre partenariat avec la Fondation. Le ministère de l'Énergie et des Mines prospecte aussi en interne et auprès d'investisseurs privés. Il y a toutefois très peu de bailleurs de fonds dans le domaine de l'accès à l'énergie à Madagascar. De ce point de vue, le programme européen "Facilité Énergie" et les actions de coopération décentralisée représentent des opportunités réelles de financement.

Yves Maigne

Directeur de la Fondation Énergies pour le Monde

LAOS



Contexte

Dans le nord du Laos, très montagneux, les villages enclavés n'ont pas accès au réseau électrique national. Avec un taux d'électrification rurale inférieur à 8 %, peu d'initiatives publiques pour accéder à l'électricité, et de rares turbines individuelles, le développement de solutions d'électrification décentralisée est indispensable pour améliorer les conditions de vie des populations.

Un pays qui se caractérise, par ailleurs, par une économie de marché régulée et une absence de culture du paiement des services, nécessaire à l'entretien des systèmes électriques.

Origine du projet

Il s'agissait d'une requête pour l'intégration d'une composante « énergie » dans un programme de développement rural financé par la Commission européenne. À la demande des autorités de la province de Luang Prabang, l'action de la Fondation devait permettre, par des solutions respectueuses de l'environnement, l'accès à l'électricité aux populations de 6 villages isolés, certains en fond de vallée, d'autres sur les plateaux.

Actions

Après avoir analysé le contexte, la demande en service d'électricité et les capacités de paiement, un premier village a été

Accès à l'électricité en milieu rural (Laos)

équipé d'une micro-centrale hydraulique de 5 kW alimentant un réseau de distribution local, et les 5 autres de systèmes solaires familiaux délivrant près de 200 Wh/jour pour l'éclairage et les moyens audiovisuels.

Les modalités d'exploitation ont été mises en place en partenariat avec le Service provincial de l'industrie et de l'artisanat, chaque foyer payant le service de l'électricité environ 1,5 €/mois.

La collecte des redevances – dont le montant est réparti entre les provisions pour maintenance et un fonds de développement du village – est assurée par un membre du Comité villageois.

Les villageois ont bénéficié de formations à l'utilisation des systèmes photovoltaïques et 2 techniciens villageois sont aujourd'hui responsables de leur entretien.

Bilan

7 villages ont été électrifiés par des énergies disponibles localement (eau, soleil), et la majorité des foyers, soit près de 3 000 personnes, ont vu leurs conditions de vie s'améliorer grâce à l'éclairage disponible le soir. Les artisans brodeurs et les commerçants bénéficient également d'un atout supplémentaire pour dynamiser leurs activités.

Outre un accès durable aux services de l'électricité de qualité et le développement de l'économie locale, cette action aura permis de mettre en place un mécanisme de paiement du service opérationnel, une structure d'appui pour la maintenance et le remplacement de composants, de sensibiliser les populations à l'utilisation des ressources énergétiques locales au niveau régional, et de renforcer les compétences du secteur privé et public.

Les difficultés rencontrées

- Une administration lente à décider... mais respectueuse de ses engagements ;
- Une psychologie et des mécanismes de décision difficilement compréhensibles... mais efficaces ;
- Des sites difficiles d'approche... mais à la population attachante ;
- La barrière linguistique.





Perspectives

La province de Luang Prabang et la Fondation poursuivent leur collaboration par l'établissement d'une planification de l'électrification, le montage de programmes d'électrification d'envergure et leur soumission à des partenaires financiers.

Une cinquantaine de villages, aux conditions favorables, ont d'ores et déjà été identifiés, pour bénéficier d'une extension de l'électrification, dans une dynamique d'aménagement du territoire, et de respect de l'environnement.

Partenaires financiers (1998-2006)

– En France

Fondation Énergies pour le Monde
Ministère des Affaires Étrangères
Ministère des Finances, de l'Économie et de l'Industrie
IEPF
Electricité de France
Ademe

– Au Laos

Province de Luang Prabang
Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
Micro-projet Luang Prabang II de la Commission européenne

Budgets engagés sur 9 ans

- Investissement (apports externes) :
Budget global : 720 000 k€
- Exploitation et renouvellement (pris en charge localement par une tarification mensuelle après négociation entre les parties prenantes) :
1,5 €/mois et par famille



Alain Liébard,

Président de la Fondation Énergies pour le Monde

« Pour qu'un programme de développement soit viable sur le long terme, il est nécessaire qu'il puisse être mis en œuvre à une échelle appropriée à sa nature, particulièrement lorsqu'il fait appel à de nouvelles formes d'organisation des acteurs locaux et lorsque les services de l'énergie sont contraints par de nouvelles modalités techniques et financières.

Une opération de petite taille dans un large contexte de sous-développement a ainsi de grands risques de ne pas pouvoir survivre par elle-même, alors que plusieurs petites opérations à l'intérieur d'une même province peuvent permettre d'échanger leurs savoir-faire en se confortant à l'intérieur d'un réseau.

Pour la Fondation, l'échelle de la province paraît actuellement la mieux appropriée. Ainsi, ce sont plusieurs dizaines de réalisations qui doivent voir le jour simultanément dans un périmètre géographique assez restreint.

Au niveau des bailleurs de fonds, les collectivités locales deviennent alors des co-bailleurs au côté d'autres partenaires.

Il est donc important qu'une collectivité locale puisse accepter de s'intéresser à un programme clairement identifié qui ne serait lui-même qu'un sous-ensemble d'une zone géographique plus vaste.

Si tel n'était pas le cas, il serait très difficile pour une ONG comme la nôtre de générer des programmes de plus vaste ampleur. »





RECOMMANDATIONS

➔ **Michel Vampouille**

Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France,

Chargé de l'environnement, du développement durable et de l'éco-région
rapporteur de l'atelier énergie

L'atelier énergie s'est déroulé autour de la présentation d'opérations de coopérations ayant donné lieu à l'installation de systèmes solaires photovoltaïques en zone rurale.

Connaitre l'environnement du projet

Les intervenants ont d'abord insisté sur la nécessaire connaissance de l'environnement du projet. Dans quel cadre celui-ci est-il réalisé ? Quel est le contexte politique, administratif, économique du ou des lieux d'implantation ?

Ils ont indiqué qu'il était préférable de ne pas partir d'un a priori sur le type d'énergie qui pourrait être utilisée, le choix final devant être fonction des ressources locales, mais aussi fonction des compétences professionnelles disponibles localement ou pouvant être créés.

Ils ont également souligné la nécessité de vérifier le sérieux des structures locales qui auront la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage déléguée et qui devront, quoiqu'il en soit, assurer la maintenance de l'équipement et la pertinence technique de leur demande.

Cette vérification des capacités locales peut être difficile à réaliser (encore faut-il avoir soi-même la capacité à évaluer un porteur de projet ...), elle est pourtant très utile pour le bon aboutissement du projet, comme pour assurer la pérennité et l'utilisation de l'équipement.

Rencontrer les acteurs locaux

Il est, bien sûr, indispensable de rencontrer les interlocuteurs locaux du projet, mais il est fortement recommandé de rencontrer également les acteurs régionaux et/ou nationaux afin d'inscrire le projet dans le cadre des politiques nationales ou régionales développées, ou, à tout le moins, afin d'éviter qu'il ne soit en contradiction avec ces stratégies nationales ou régionales.

La rencontre avec les structures régionales ou nationales peut, par ailleurs, être l'occasion de développer des synergies avec des projets portés par d'autres associations ou d'autres collectivités locales proches. Ces synergies peuvent permettre le développement de structures professionnelles locales pérennes.

Préparer les conditions de durabilité

Dès le démarrage du projet, il faut ainsi préparer les conditions de sa durabilité, en apportant des réponses aux questions suivantes :

Quelles sont les modalités de suivi/maintenance du projet ?
Quelle sera l'implication des acteurs économiques locaux ?
Quelle sera l'information/participation des populations concernées ?

Il faut également exposer clairement les atouts et les limites du projet.

La taille des projets

Pour certains intervenants, il convient également de s'orienter vers la mise en œuvre de programmes d'une certaine envergure :

Une taille minimum peut être un élément indispensable de durabilité (voir encadré), et peut permettre l'émergence des compétences professionnelles locales nécessaires à la maintenance des équipements.

Cette taille peut être atteinte par un projet important porté par une ONG ou une collectivité locale.

Elle peut également provenir de la coordination d'opérations émanant de plusieurs ONG et/ou de plusieurs collectivités locales.

Une coopération nécessaire

Agir de concert sur un territoire et/ou un projet suffisamment large pour provoquer des synergies peut permettre, à terme, de sortir de projets de solidarité pour aboutir à de véritables projets de co-développement.

Une telle coopération dans les actions peut également permettre, en travaillant à une échelle régionale, de mieux valoriser les potentiels des territoires.

Si elle peut être vue avec réserve, chacune des collectivités, chacune des ONG devant alors accepter de s'intégrer dans un ensemble plus vaste avec un sentiment de perte de visibilité, cette coopération est pourtant probablement nécessaire.



Christian Brodhag

Ministère de l'environnement et du développement durable
Délégué Interministériel au Développement Durable

« Je suis très honoré de représenter l'Etat dans une réunion qui réunit principalement des collectivités locales. Les relations Etat collectivités sont souvent soumises au régime du « je t'aime moi non plus », mais il convient de les aborder avec une approche constructive. Je vais donc vous présenter brièvement la logique dans laquelle nous abordons ces problèmes au niveau national.

D'abord, le cadre général du développement durable s'appuie sur une Stratégie nationale de développement durable. Elle couvre la période 2003-2008 mais nous sommes en train de l'actualiser pour la rapprocher et la rendre compatible avec la Stratégie européenne de développement durable décidée par le Conseil européen de printemps de juin dernier.

Parmi les enjeux clés de la Stratégie européenne, que nous reprendrons au niveau national, il y a les questions clés liées à la coopération avec les pays en développement qui doit contribuer au développement durable dans ces pays. Cet objectif guide l'action publique. La coopération française évalue ses projets avec ce filtre du développement durable et intervient dans les institutions internationales pour que le développement durable soit au cœur des politiques de coopération.

Par ailleurs, la politique française appuie les institutions multilatérales, et vise à les renforcer notamment dans le domaine de l'environnement avec le projet d'ONU ; une organisation des Nations unies consacrée à l'environnement qui permettrait de renforcer le Programme des Nations unies pour l'Environnement. Cette initiative trouve progressivement de nouveaux soutiens, ce qui permet d'envisager une concrétisation à un horizon assez proche.

Il y a aussi les initiatives dans le domaine de la fiscalité internationale. Il s'agit seulement pour l'instant de mettre en place la contribution volontaire sur les tickets d'avion qui permettra d'apporter des financements innovants à des politiques de santé et d'ouvrir la voie à une réflexion plus large sur la fiscalité.

Deuxième élément que je souhaite développer celui des collectivités locales.

La Stratégie nationale de développement durable fixait un objectif de 500 agendas 21 locaux à réaliser d'ici 2008. Pour permettre de mesurer la réalisation de cet objectif un cadre de référence a été défini. Ce cadre permet aussi de développer le partenariat que j'évoquais en préliminaire, et soutient les approches conjointes Etat collectivités locales. En effet certaines Régions soutiennent la réalisation d'Agendas 21 locaux. Il

faut que nous utilisions le même référentiel. C'est pourquoi celui-ci a été préparé de façon partenariale. Sur cette base nous allons reconnaître des Agendas 21 conformes au cadre de référence en instituant ainsi une certaine forme de labellisation. Ce cadre de référence précise un certain nombre de processus, ce que l'on a appelé les éléments déterminants de la démarche dans le domaine de la participation, de la transversalité, d'une organisation du processus décisionnel et de



l'évaluation permettant une véritable stratégie d'amélioration continue.

C'est-à-dire la façon moderne de conduire des politiques structurées qui impliquent différents acteurs. Mais le cadre de référence identifie aussi 5 objectifs précis :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère avec l'énergie d'un côté,
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources de l'autre qui forment la contribution au pilier environnemental.
- L'épanouissement humain et l'accès pour tous à une bonne qualité de vie et
- L'emploi, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations qui forment la contribution sociale, et enfin
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables qui représente le pilier économique.

Ces objectifs intègrent la coopération décentralisée dans le domaine du développement durable.

Quelques éléments de réflexion me viennent après avoir entendu la richesse de vos travaux.

La nécessité d'une cohérence verticale, c'est-à-dire la cohérence entre les niveaux, du niveau international et européen au niveau national et local. Le niveau international c'est le cadre des grandes conventions mais aussi des programmes de coopération menés par les organisations internationales, le niveau national avec la réflexion de Stratégie nationale de développement durable qui est à la fois le cadre de réflexion et de décision pour mettre en œuvre des politiques de développement durable au niveau national. Et enfin les politiques locales avec les Agendas 21 locaux qui restent trop souvent en dehors du « mainstream », j'utilise le mot anglais car la francophonie n'a pas encore proposé une traduction acceptable, nous dirons une approche dans le courant majoritaire, qui fait que les Agendas 21 locaux puissent piloter à la fois la gestion des ressources naturelles et la plupart des choix économiques et sociaux faits au niveau du territoire.

La gouvernance des projets liés à l'eau et à l'énergie, dont vous avez parlé, doivent s'intégrer des stratégies de développement durable au niveau territorial, pour avoir une cohérence d'action sur le même territoire, organiser les échanges d'information et la mobilisation des acteurs. Encore faut-il que cette gouvernance nationale et locale puisse s'organiser dans ce sens.

Il y a un problème dans les pays en développement, car les actions de la Banque mondiale et des organisations internationales, voire des ONG, qui interviennent au niveau national, empêchent souvent cette cohérence, car chacune des organisations a ses propres processus et ses organisations cibles. Ce qui va à l'encontre de la cohérence entre les politiques sectorielles. Nous pensons que cette cohérence peut être apportée par la Stratégie nationale de développement durable.

Le même problème se pose aussi au niveau local : il faut organiser une gouvernance locale. J'ai évoqué sur ce point les Agendas 21 locaux et les différents éléments d'une démarche qui peut servir de cadre aux projets qui doivent aussi être mis en œuvre avec une approche de développement durable. Il convient toujours de partir d'un diagnostic, d'une approche partagée des besoins et d'une vision qui sous tend ces programmes. Il est nécessaire aussi de mettre en œuvre des processus d'évaluation qui permettent l'amélioration et les échanges de bonnes pratiques... Ce qui peut apparaître souvent comme un discours doit se traduire de façon très concrète.

J'ai entendu, tout à l'heure, Alain Liebart évoquer la difficulté de qualifier les projets. On doit approcher ce problème dans un processus de normalisation plus que dans une approche

institutionnelle descendante. La normalisation permet de réunir des acteurs d'un certain niveau pour partager leur expérience et dégager dans le consensus des règles communes issues de cette expérience. Une fois que l'ensemble des acteurs peut utiliser les mêmes outils, les échanges et la diffusion des expériences en sont facilités. Il y a des instances spécialisées pour cela comme l'ISO, l'organisation internationale de normalisation qui a par exemple mené des travaux dans lesquels la France a été active sur les services des eaux. Cette norme ne vise pas à soutenir uniquement la délégation de services publics au privé, mais de dégager les acquis de l'expérience des systèmes de gestion des eaux au niveau des villes grâce à un partage des bonnes pratiques.



Je pense que cela a lieu au niveau de l'ISO car les entreprises ont été un moteur. Pour la gestion plus fine de l'eau ou de l'énergie dans le milieu rural, il y a sans doute à mener un partage de pratiques pour aboutir à des approches normalisées. Il faudrait conduire un travail collectif pour dégager les meilleures approches, des règles pour évaluer les projets et capitaliser l'ensemble des expériences et des pratiques. Je livre cela à votre réflexion.

Pour les processus et la coopération plus généralement, on peut citer la charte de la coopération décentralisée pour le développement durable qui a été rédigée sous l'égide de l'AFC-CRE, Cités Unies et du Comité 21 qui établit une base intéressante sur la façon de pratiquer la coopération décentralisée, un certain nombre des éléments que vous avez cité en termes de relations Nord Sud. Sans doute ce texte général sur la façon de faire pourrait être complété par des réflexions applicables à des problèmes plus précis comme l'eau ou l'énergie.

J'ai évoqué tout à l'heure la cohérence verticale entre les niveaux, il faut évoquer aussi la cohérence horizontale entre les acteurs, et notamment l'intégration des activités économiques dans les Agendas 21 locaux et les Stratégies nationales de dé-

veloppement durable. On a surtout développé les approches environnementales et sociales. Le thème de la contribution du secteur économique au développement durable doit être pris en compte. Il faut citer les travaux de l'ISO 26000 qui traite de la responsabilité sociale de tout type d'organisation et pas seulement les entreprises. Une des questions posées est comment les activités économiques et les autres, mettent en œuvre les accords internationaux en termes de droit de l'homme, du travail ou d'environnement mais s'intègrent aussi dans les Agendas 21 locaux. Ces questions sont en débat au niveau international.

Il y a aussi un programme de travail qui a été lancé à Johannesburg sur le thème des modes de production et de consommation. Un programme, dit processus de Marrakech, piloté par le PNUE s'appuie sur un certain nombre de groupes de travail. La France préside les travaux du groupe de travail sur le tourisme durable. Il y a aussi dans ce cadre des réflexions sur la consommation individuelle, l'éducation à la consommation et d'autres sujets qui permettraient de faire évoluer les modes de production et de consommation, et donc un meilleur usage par les communautés des ressources naturelles, de l'énergie et autres.

Je finirai par quelques pistes concrètes.

Je trouve intéressant que vous ayez travaillé en même temps sur l'eau et de l'énergie. J'ai toujours considéré qu'il y avait des concepts transférables de l'un à l'autre.

Cela va au-delà de la gestion communautaire qui peut gérer les deux services simultanément, comme l'ont d'ailleurs fait des grandes compagnies qui interviennent dans les deux domaines. Le thème de la maîtrise des consommations largement développé dans le domaine de l'énergie étaient très peu présents dans le domaine de l'eau. Je me rappelle être intervenu à la tribune de l'UNESCO dans le cadre de la Conférence de Paris sur l'eau en 1998 pour évoquer cette question. J'avais bâti mon discours sur l'eau en reprenant des concepts issus de l'énergie : le management de la demande et de l'offre, de leurs relations mutuelles, les technologies sobres... ce sont des questions qui se posent dans les mêmes termes entre ces deux domaines. Il y a des différences mais beaucoup de points communs.

Les questions d'énergie et de l'eau ce n'est pas seulement du génie des procédés c'est aussi du génie des procédures. Vous avez évoqué ici l'ingénierie sociale. Il y a des dimensions très techniques, mais évidemment le déploiement de ces techniques repose sur des processus sociaux. Il faut intégrer dans les projets la question de l'information et de la connaissance, et considérer les processus concrets dans lesquels les projets se déroulent au sein des sociétés. Les sociétés sont différentes, il faut donc intégrer cette composante sociale et culturelle, et ne pas l'approcher avec une seule vision d'ingénieur technicien.

Je me réjouis enfin que ce travail se déroule dans le cadre de la francophonie. Je tiens à rendre hommage au travail de l'IEPF que j'ai suivi depuis longtemps. A partir d'un mandat initial sur l'énergie, l'IEPF a su s'emparer de problèmes liés à l'environnement il y a plus de 10 ans, puis au développement durable. Cet institut œuvre de façon très concrète pour la diffusion des connaissances et le renforcement des compétences sur des sujets aussi divers que la capacité de négociation internationale des pays et le déploiement sur le terrain des projets et d'approches de développement durable. L'IEPF fait quelque chose de très original : mélanger les universitaires, les opérateurs de terrain et l'administration. Ces relations entre les communautés permettent un enrichissement mutuel. Des chercheurs sans terrain opérationnel se complaisent dans de l'abstraction et réciproquement les praticiens doivent avoir un recul méthodologique et d'évaluation sur leurs pratiques.

Enfin les initiatives prises dans le domaine de l'information, comme Médiaterre, permettent de mutualiser les connaissances. Tout à l'heure Michel Vampouille évoquait la nécessité de bien connaître les différents projets menés dans les régions et du rôle que la Francophonie pourrait jouer. Je ne sais pas si la Francophonie est bien armée pour cela, pour regarder région par région chaque projet et microprojet. Je me rappelle quand j'étais conseiller régional en Rhône Alpes j'ai eu connaissance des travaux de Résacoop qui a développé une base de données sur les projets de coopération sur les territoires. C'est un travail lourd car il faut collecter les données. Mais c'est important de savoir ce qui se fait sur les territoires de façon à assurer une certaine équité de l'aide. Il y a dans les pays en développement des acteurs plus aguerris pour trouver des subventions, et cela conduit à arroser là où c'est déjà mouillé et que des zones entières sont oubliées de la coopération.

Pour avoir cette visibilité il faut avoir une capacité de suivi. En coopération d'Etat il y a une certaine visibilité par les institutions, en coopération décentralisée, que ce soit des collectivités locales ou des associations, c'est plus difficile. Se pose le problème de la cohérence et de la connaissance mutuelle de processus qui ne sont pas centralisés, et c'est très bien que cela le soit, mais cela suppose qu'il y ait des échanges et des rencontres permettant des stratégies cohérentes de renforcement dans les pays concernés.

Pour conclure devant cette assemblée francophone, n'oublions pas la dimension culturelle du développement durable. C'est un thème que nous avons porté, la France et la francophonie. Il a été entériné dans la déclaration finale de Johannesburg que la diversité culturelle était une des composantes du développement durable. A travers l'ingénierie sociale que j'évoquais tout à l'heure et sur la façon de déployer des projets en matière d'eau et d'énergie, la dimension culturelle est fondamentale c'est une des conditions de réussite des projets.»



Jean-Félix Bernard

**Président de la Commission Affaires internationales
et européennes du Conseil Régional d'Île-de-France**

« Améliorer nos pratiques »

« ... Si l'accès à l'eau mobilise de nombreux acteurs, c'est loin d'être le cas pour l'assainissement. Je ne reviens pas sur ce qui a été dit, auparavant. Mais il faut le répéter : les conséquences sanitaires, économiques, sociales, environnementales du non-assainissement dans de nombreux pays sont une catastrophe pour les populations. Il y a urgence à s'engager, urgence à utiliser tous les leviers, toutes les compétences, toutes les synergies.

C'est encore plus vrai concernant l'accès à l'électricité. De nombreux acteurs conduisent des projets. Et ceux-ci touchent au plus près les populations. Je pense qu'il y a place pour la coopération décentralisée dans des actions de ce type.

Les services liés à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie sont identiques. Ils correspondent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ils contribuent, à leur manière, à la lutte contre la pauvreté, à la nécessaire éducation, à l'éradication de nombreuses maladies, à l'éclosion d'activités génératrices de revenus, ... Nous sommes bien dans le développement durable.

Mais je voudrais, au-delà des paradoxes qui surgissent quand, sous l'excellent prétexte de l'aide au développement et à la solidarité, on met en place des actions qui échouent à terme ou qui ne sont pas efficaces, indiquer quelques points de réflexion.

L'exode rural, par exemple et les banlieues des grandes agglomérations où le nombre d'intervenants humanitaires et d'aide au développement est très faible. Je pense qu'il nous faut mieux identifier les lieux les plus pertinents d'actions et anticiper sur les mouvements de population. Peut-être faut-il imaginer de sortir de la logique classique de coopération d'intervention (le petit village, le centre d'une grande métropole) à une coopération d'anticipation : la périphérie des villes.

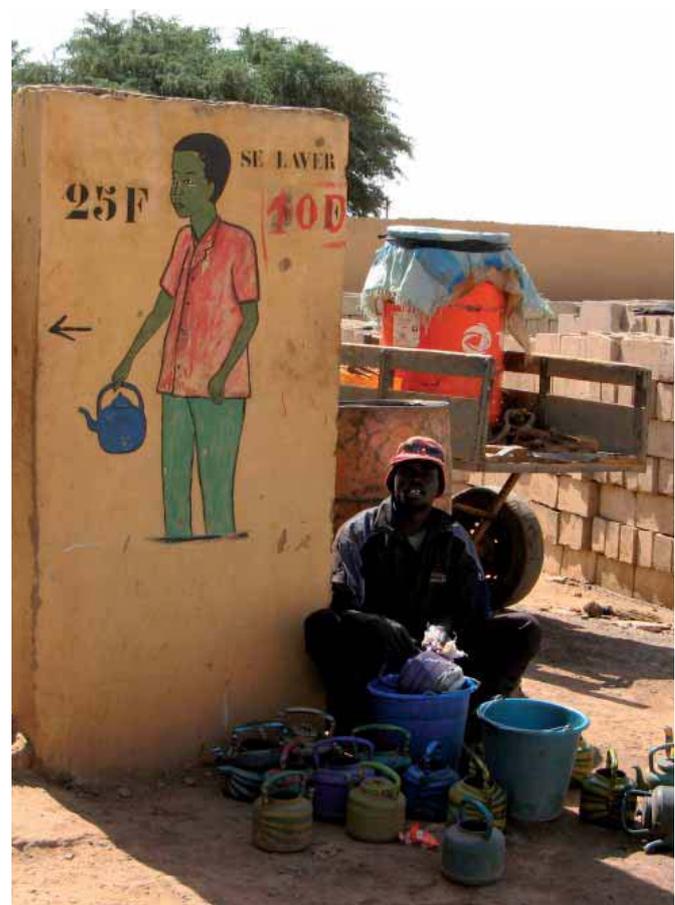
L'investissement est mis en valeur par les acteurs. Mais c'est en général l'absence de moyens de fonctionnement qui provoque l'échec des projets. Faute de penser le fonctionnement, les projets ne sont pas durables et gaspillent d'importants moyens. Il est impératif de prévoir la prise en charge du fonctionnement des installations, de la maintenance, par la popula-

tion locale. Cela implique, à côté du projet, une aide pédagogique et administrative à la perception de redevance. Ce qui est vrai, et vos débats l'ont démontré, sur l'accès à l'eau et à l'électricité.

Cette forme d'impôt nécessite aussi la mise en place d'éléments de démocratie participative pour permettre aux populations de ne pas être dans la dépendance mais de s'approprier et d'améliorer les installations.

Enfin, nous devons insister sur l'évaluation. Et celle-ci ne pourra se faire sans l'apport des populations.

Le Conseil régional est à l'écoute d'initiative comme celle-ci. Ces Rencontres d'acteurs nous permettent d'améliorer nos pratiques et de mutualiser les expériences... »





Vincent Eblé

Président du Conseil général de Seine-et-Marne

« **N**ous n'en sommes, bien sûr, pas au même stade que le Conseil régional, car le retard pris par la Seine-et-Marne dans ces champs est considérable. Mais nous sommes déterminés à construire une politique de coopération pragmatique et efficace dépassant le cadre des déclarations d'intentions et permettant des réalisations concrètes.

Depuis 2004, le CG de Seine-et-Marne a souhaité engager une politique de coopération décentralisée, jusqu'alors inexistante. La francophonie n'est pas absente de nos orientations, puisque nous avons fait le choix de construire un premier accord avec un département roumain. Nos réflexions s'orientent également vers le Maroc.

Par cette politique de coopération, nous souhaitons bien entendu apporter un soutien à ces zones, mais nous en espérons surtout un enrichissement mutuel. Nous ne souhaitons pas mener des coopérations décentralisées déséquilibrées

et « misérabilistes », mais bien un partenariat d'égal à égal où chaque partie tire des richesses et des enseignements de l'autre.

La solidarité internationale est aussi au cœur de nos réflexions.

Ces rencontres nous ont permis de réfléchir et d'échanger des expériences sur le thème essentiel que constitue l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie pour les pays du Sud.

Le développement durable doit imprégner les actions de nos collectivités et singulièrement en matière de coopération décentralisée.

Le développement durable ne doit pas être un vain mot, un enthousiasme éphémère, mais bien un guide dans les diverses politiques et actions que nous mettons en œuvre. »



«... L'accès à l'énergie est une urgence pour des dizaines de millions de personnes dans le monde. Il n'y a donc pas d'impasse à faire sur les immenses réserves et potentialités que nous proposent les énergies nouvelles et renouvelables. Mais, n'oublions pas que du petit projet local, important, nécessaire sans doute, mais qui ne va concerner que quelques centaines de personnes, il y a nécessité de se poser la question du changement d'échelle... »

Nicolas Lambert, (Chargé de mission « Energie climat »
Ministère des Affaires étrangères)

« ... La coopération décentralisée, et la loi du 9 février 2005 (loi Oudin-Santini) peuvent permettre une aide substantielle aux multiples projets qui sont portés par des acteurs, notamment les ONG. La Ville de Paris a lancé en 2006 un appel à projets doté de 1 millions d'Euros pour l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement... »

Magali Vergnet, (Directrice de Cabinet, auprès de Myriam Constantin,
adjointe au Maire de Paris, chargée de l'eau et de l'assainissement)

« ... Peut-on dans une politique de coopération décentralisée définir le meilleur périmètre d'action pour qu'une démarche de développement durable – accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie – soit la plus pertinente possible ? Des indicateurs existent-ils ?... »

Ghislain Bregeot, (Chargé de mission Développement durable)

« ... Pour qu'un projet se réalise sur le terrain, il est nécessaire que la communauté villageoise s'en empare. Et c'est là, parfois, que le bât blesse. Car il est difficile pour des autorités, notamment étatiques, de se laisser déposséder ... »

Saïdi Abdeslam Dahman, (Enseignant à l'Université Hassan II, Maroc)

«...Il ne faut pas non plus oublier le rôle fondamental de l'information. Combien de fois, tel ou tel opérateur découvre que dans la zone où il intervient, d'autres agissent aussi...»

Virginie Escudie (Electriciens sans frontière)

« ... Nous devons porter nos efforts sur l'aide à l'éducation. Car, en même temps que l'accès à l'eau, il faut donner les moyens aux personnes concernées de connaître les notions d'hygiène, de préservation de la ressource, de gestion de celle-ci. Et là, à mon avis, Les associations ont un rôle à jouer... »

Jacky Verle (Association Amis Seine-et-Marnais du Burkina Faso)

Nom	Prénom	Organisme	Nom	Prénom	Organisme
AGBEKODO	Marcus	Conseil général 16	DAVID	Jean-Pierre	AIMF
AKLE	Yvette	Association Ora Labora	DAVIET	Céline	CA de la Plaine Commune 93
AL DABAGHY	Camille	Conseil général 95	DE GROTTE	Véronique	Mairie de Pontault-Combault 77
ALMERAS	Irène	Fondation Ensemble	DE GUIBERT	Philippe	Conseil Général 77
AMADOU	Moctar	Eau-vive Niger	DE LA ROCHEFOU-CAULD	Robert	Agence Française de Développement
AMATE	Danielle	Conseil Général 93	DEKETELAERE-HANNA	Marie	Secrétaire générale adjointe CRIF Directrice U.A.I.E
AMEDRO	Alain	Conseiller régional 93	DELESSARD	Monique	Conseillère générale 77
ARISTHENE	Thierry	Bessancourt 95	DENIS	Pascal	SIVOA
ARNAULT	Daniel	Conseil Général 77	DERRIENIC	Eve	Agence de coopération décentralisée
AUBOURG	Guillaume	pS-Eau	DEY	Jean	Conseiller Général 77
AZAN	Françoise	Bagnolet 93	DIABATE	Sory	IEPF
AZAN DELION	Françoise	CJC Bagnolet	DIDI	Réda	
BA		Ambassade de Mauritanie	DIGARD	Marie Pierre	Présidente de l'Arene
BACONNIER	Emilie	Mairie de Clichy-sous-Bois 93	DINNER	Roland	Mairie de Juvisy sur Orge 91
BALLOT	Jacques	Conseiller général 77	DIZIER	Angélique	Idsolair
BARINCOU	Elisabeth	Conseil Général 77	DJEUDA	Henri Bosko	Université de Yaoundé I
BARRETO	Grace	Brou sur Chantereine 77	DUFEU	Jean-françois	CJC de Créteil 94
BASSIN-CARLIER	Claude	Directeur Arene	DUFOUR	Hervé	Conseil régional Île-de-France
BENESSAHRAOUI	El Habib	Directeur exécutif IEPF	DUMISTRESCUL	Michel	Mairie de Pontault-Combault 77
BERNARD	Jean-Félix	Conseiller régional 75	DUSSARD	Dominique	Conseil régional Île-de-France
BERREBI	Mickaël	Académie pour le DD	DUTEIL	Mehdi	Planet finance
BERTRAND	Jean	Dammarié-les-Lys 91	EBLE	Vincent	Président du Conseil général 77
BILLECOQC	Michel	Conseil Général 77	ESCUDIE	Virginie	Electricien sans frontières
BINEAU	Virginie	Eau-vive	ETIENNE	Janique	Agence Française de Développement
BOCOUM	Alassane	Direction région Hyol Kaya	EYMARD	Carine	Conseil régional Île-de-France
BOUAZIZ	Jean-Luc	Mairie de la Courneuve 93	FAUCON-DIENE	Blandine	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
BOURGIS	Jérôme	SAN de Sénart 77	FERET	Laure	Conseil général 91
BOYER	Frédéric	Assemblée des Départements de France	FERNANDES	Florence	Mairie de Pontault-Combault 77
BREGEOT	Ghislain	Chargé de mission	FERRIER	Lucien	Conseiller régional 78
BRESSON	David	Conseil Général 77	FIELD	Brigitte	Conseil régional Île-de-France
BRIAUD	Gérard	Mairie de Pontault-Combault	FINEL	Patrick	Vice Président Conseil général 91
BRICHARD	Jean-Noel	A.E.S.N	FOLLET	Jean-Luc	Mairie de Pontault-Combault 77
BRODHAG	Christian	Délégué interministériel pour le Développement Durable MEDD	FORGE	Isabelle	Ministère des affaires étrangères
BRULE	Jean-Marc	Conseiller régional 77	FOUGEROL	Dominique	Burgeap
BUCHOT-TENIÈRE	Pierre-Frédérique	PS-EAU	FOUSSARD	Francis	SIVOA
BUSSERY	André	Maire honoraire de Juvisy-sur Orge 91	FRANCHETTI	Jérémie	Marie de Montreuil 93
CALVET	Jean	Conseiller Général 77	FRANCOIS	Philippe	Mairie de Suresnes 92
CALVET	Nicolas	Groupe des Verts 77	GALLERNE	Corinne	Conseil Général 91
CELLEIR	GUILLEMETTE	GRDR	GALLO	Gilles	ID SOLAIRE
CHARMET	Magalie	Conseil général du 77	GAMBIER	Philippe	Marie de Rosny-sous-Bois 93
CHAVANNES	Alexandre	SOLTYS	GASPALLOU	Michèle	Conseillère régionale 91
CLUSET	Remi	conseil Général du 77	GAUDE DA SILVA	Valérie	Mairie de Suresnes 92
COMBREDET	Nicole	Blois	GENISSEL	Marie-Ange	Mairie de Créteil 94
CORNAND	René	Ademe	GERMAIN	Claire	Conseil Général 77
COSTE	Tamara	Savigny le Temple 77	GILLET	Sarah	WWF
DAHMAN	Saidi Abdeslam	JAV Hassan II Maroc	GIORGI	Marie	Arene
DANG	Anthony	Association	GODEFROY	Simon	Ingénieurs sans frontières
DANGAIX	Denis	Arene			

Nom	Prénom	Organisme	Nom	Prénom	Organisme
GOMES	Patrick	GRDR	MONSAINGEON	Thimothée	M.E.D.D
GOSELIN	Jean-Michel	Association	MOUTTE	Cécile	Mairie de Juvisy-sur-Orge 91
GOUET YEM	Denis	Mairie de Lieusant 77	OLIVEIRA	Fernande	Mairie de Pontault-Combault 77
GOZLAN	Stéphane	Conseil régional Île-de-France	OPPENEAU	Jean-Claude	Plaiseau 91
GREGOIRE	Michèle	ER&DE	PASQUALINI	Joëlle	Mairie de Versailles 92
GRONDIN	Pierre-Marie	Directeur pS-Eau	PASQUET	Sébastien	Mairie de Ruel-Malmaison 92
GUERIN	Jean-Pierre	Conseil Général 77	PEROLLE	Anne	SIAAP
GUERIN	Daniel	Conseiller régional	PEYROT	Coralie	Conseil régional Picardie
GUILLAUME	Francine	Conseillère régionale 75	POULET	Jean	Maire de Bessancourt 95
GUYOMARCH	Armelle	Conseil région Île-de-France	PRETOT	Jeannette	Agence Française de Développement
HADDAD	Janine	Vice Présidente Conseil régional Île-de-France	PROVENCHER	Lisette	Aquassistance
HARTZ	Jean	Président CA Evry Centre Essonne 91	RAMILISON	Harifidy	Région de Madagascar
HERMIER	Charles	Entrepreneur individuel	RAMTOHUL	Michael	Mairie de Montreuil 93
HEUCLIN	Jacques	Maire de Pontault-Combault 77	RIEDACKER	Arthur	I.N.R.A
HURE	Arnaud	Conseil régional Île-de-France	ROUSSEAU	Tiffanie	Conseil Régional Centre
HUYGUE	Elodie	Mairie de Clichy-sous-Bois 93	S.ALMERAS	Irène	Fondation Ensemble
JOURDAIN	Rebecca	Bagnolet 93	SAIGNE	Bernard	Mairie de Rueil-Malmaison 92
JUGY	Mélanie	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	SAISSET	Camille	Hydro plus
KACPRZYK	Patricia	Mairie de Ruel-Malmaison 92	SAÏZONOU		AQUI'BRIE
KOTAN	Clément	Unité Protection Environnement	SALVAT	Sidonie	BURGÉAP
LABROUSSE	Muriel	Arene	SALVI	Philippe	Arene
LAMBERT	Nicolas	Ministère des Affaires Etrangères	SANTRAUD	Pierre	ER & DE
LANSON	Colette	Mairie de Melun 77	SARDA	Patrick	Conseil général 93
LAPLACE	Patrick	Mairie de Pierrefitte 92	SAULIERE	Saya	Étudiante
LARGER	Elisabeth	Conseil Général 92	SCHAPIRA	Pierre	Maire-Adjoint de Paris 75
LASPINA	Antoine	Mairie de Pontault-Combault	SCHERRER	Marie-claude	ER&DE
LE CHEVALLIER	Yannick	Agence COOP DEC	SCHWARTZMANN	Solange	SOS Sahel
LE GOFF	Yves	Mairie de Rungis 94	SEGAUX	Charlotte	Conseil Général 77
LEBRETON	Claudy	Assemblée des Départements de France	SERRE	Perrine	Mairie de Gentilly 92
LEFEBRE	Christian	Association Dammartin en Göel 77	SIMEON	Lionel	Etudiant
LEGENDRE	Jacques	Mairie de Juvisy-Sur-Orge 91	SOURNIA	Gérard	Conseil régional d'Île-de-France
LESPINATS	Christian	Hydrolique sans frontière	TALON	Caroline	Conseil Général du 95
LEVY	Jean-Claude	Ministère des Affaires Etrangères	TAQUET	Michel	pS-Eau
LIEBARD	Alain	Pt Fondation Energies pour le Monde	TEMIME	Jennifer	Conseil régional d'Île-de-France
LIPIETZ	Hélène	Conseillère régionale 77	TENIERE-BUCHOT	Pierre-Frédérique	PSEau
MAGNAN DE BORNIER	Armelle	Pde Communauté de communes Pays de Seine 77	TERA	Zaynab	GRDR
MAÏGA	Amadou	Eier/ Ouagadougou	TESTUD	Jean-Louis	Mairie de Suresnes 92
MAIGNE	Yves	Fondation Energies pour le Monde	TIBERTI	Frédéric	Mairie de Moissy-Cramayel 77
MALVAUD	Pierre	Issy-les-Moulineaux 92	TRYSTRAM	Karine	Conseil Général 94
MANGELAIRE	Jean-François	CA Evry Centre Essonne 91	URBAIN	Foutou	Energie du monde
MAROTTE	Pascal	Conseiller régional 77	VAMPOUILLE	Michel	CRIF
MAWAWA	Gabriel	PAARS Editions	VEAU	Sylvie	Mairie de Pontault-Combault
MENARD		SFDE-EOLE	VERGNET	Magalie	Mairie de Paris 75
MESSAOUDENE	Madjid	Communauté d'agglomération de Plaine Commune 93	VERLE	Jacky	Ami Seine et Marne du Burkina Faso
MICHON	Annick	Conseil régional Picardie	VIGNAUD-HAM-CHARI	Marie-Claude	INRA
MINISINI	Bernard	ATTAC 77	WHITE	Maggie	Eaux Vive
			YON-ARAUD		Lyonnaise des Eaux

Rencontres techniques - Région/ARENE/OIF-IEPF

“ Coopération décentralisée et développement durable.
Accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie : enjeux et pratiques ”

Jeudi 7
septembre

10h00 - 13h00

10h00 : accueil des participants au Saphir Hôtel ;

10h30 : allocution de **Mme Janine Haddad**, Vice-présidente du Conseil régional chargée des Affaires internationales et européennes ;10h45 : intervention de **M. Jean Calvet**, Délégué en charge de la Coopération décentralisée au Conseil général de Seine-et-Marne ;11h00 : **M. Jean-Claude Lévy**, représentant le Délégué général de la Commission nationale de la Coopération décentralisée, Ministère des Affaires étrangères ;11h10 : **Marie-Pierre Digard**, Présidente de l'ARENE “ L'eau et l'énergie, enjeux de coopération et de solidarité ” ;11h20 : **M. El Habib Benessahraoui**, Directeur exécutif de l'IEPF : “ Les actions de la Francophonie en matière de gestion des ressources naturelles et de l'accès à l'énergie ” ;11h40 : aspects institutionnels liés à l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie **Pierre-Marie Grondin**, Directeur du pS-Eau et **Yves Maigne**, Directeur de la Fondation Énergies pour le Monde ;

12h15 - 12h55 : débat avec la salle.

14h15/18h30 : Reprise des travaux, présentation des ateliers, accès aux salles.

Atelier 1 : Accès à l'eau et à l'assainissement

14h15 : appui à la gestion de l'eau en Zone rurale au Niger : Programmes mobilisateurs du Syndicat de la vallée de l'Orge-Aval, **Pascal Denis**, Vice-Président du SIVOA, Adjoint au Maire d'Athis-MonsVendredi 8
septembre9h00-10h30 : présentation par **Hélène Lipietz** Conseillère régionale d'IDF, rapporteur de l'Atelier eau et assainissement et **Michel Vampouille**, Vice-président chargé de l'environnement, du Développement durable et de l'éco-région, Conseil régional Île-de-France.

Discussion des rapports des Ateliers en plénière et débat.

10h30 : pause-café

10h45 : **Christian Brodhag**, Délégué interministériel (France) pour le Développement durable : “ Coopération internationale et Développement durable ” ;15h10 : intervention de **Moctar Amadou** (EauVive) animateur du PEODD

15h30 : débats avec la salle

16h30 : pause-café.

16h45 : améliorer le service d'assainissement urbain au Sahel, Coopération décentralisée Commune de Kayes / CA Evry Centre Essonne ; **Jean Hartz**, Président de la Communauté d'agglomération Evry-Centre-Essonne, Maire de Bondoufle17h15 : intervention de **Alassane Bocoum**, Directeur régional de l'hydraulique et de l'énergie de Kayes

17h40 : débats avec la salle ;

18h30 : clôture de la première journée.

Atelier 2 : Accès à l'énergie. Présentation d'études de cas assurées par Fondation Énergies pour le Monde

14h15 : présentation d'une étude de cas à Madagascar. Intervenant : Fondation Énergies pour le Monde

15h10 : **M. Haridifi Ramilison**, Chef de la Région d'Anosy (Madagascar)

15h30 : débats avec la salle.

16h30 : pause-café.

16h45 : présentation d'un projet d'accès à l'électrification en milieu rural au Laos, Yves Maigne

17h40 : débats avec la salle ;

18h30 : clôture de la première journée.

Soirée libre...

11h15 : synthèse finale présentée par **Jean-Félix Bernard**, Président de la Commission Affaires internationales et européennes (Région Île-de-France), suivi d'un bref échange avec la salle ;12h00 : enseignements des Rencontres, leurs transferts aux réalités des collaborations et de la solidarité francophone, par **M. El Habib Benessahraoui**, Directeur exécutif de l'IEPF;12h30 : discours de clôture : intervention de **M. Vincent Éblé**, Président du Conseil général de Seine-et-Marne.

15h00 : clôture officielle et départ des participants



POUR EN SAVOIR PLUS

ARENE Île-de-France et le développement durable

L'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE Idf) participe à la mise en œuvre du développement durable. Elle diffuse les savoir-faire d'opérations exemplaires par différents moyens de communication adaptés : visites commentées de sites, ateliers et forums, publications site Internet...

ARENE Île-de-France, 94 bis, avenue de Suffren 75015 Paris

T. 01 53 85 61 75

F. 01 40 65 90 41

www.arenedf.org

Le programme Solidarité-Eau

Le programme Solidarité-Eau (pS-Eau) facilite les initiatives de coopération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement à travers l'organisation de concertation entre les acteurs de solidarité internationale (ONG, pouvoirs publics, collectivités, secteur privé, milieu de la recherche), l'animation de programme de recherche-action, la production et la diffusion d'informations.

Programme Solidarité-Eau

32, rue Le Peletier 75009 Paris

T. 01 53 34 91 20

F. 01 53 34 91 21

www.pseau.org

Fondation Energies pour le Monde

La Fondation « Energies pour le Monde », reconnue d'utilité publique, agit pour permettre aux populations défavorisées d'accéder à l'énergie et au développement dans le respect de l'environnement. Elle agit principalement en maîtrise d'ouvrage déléguée. Elle coordonne des études d'identification ou de faisabilité et participe au financement et conduit des projets de terrain dans un souci de viabilité. Elle organise des campagnes d'information et de sensibilisation et édite des publications.

Fondation Energies pour le Monde

146, rue de l'Université 75007 Paris

T. 01 44 18 00 80

F. 01 44 18 00 36

www.energies-renouvelables.org

Comité de pilotage des Rencontres de Pontault-Combault :

Guillaume Aubourg (pS Eau), Elisabeth Barincou (CG 77), Denis Dangaix (ARENE), Yves Maigne (Fondation Energies pour le Monde), Gérard Sournia (Conseil régional IDF), Jennifer Temime (Conseil régional IDF) - Coordination des actes : Isabelle Célérier
Crédits photos : pS-Eau, Fondation, Arene